



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

101^e séance plénière

Lundi 17 juin 2002, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Hommage à la mémoire de Sir Charles Antrobus, regretté Gouverneur général de Saint-Vincent-et-les Grenadines

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de commencer cette séance, j'ai le pénible devoir de rendre hommage à la mémoire de Sir Charles Antrobus, regretté Gouverneur général de Saint-Vincent-et-les Grenadines, décédé récemment.

Au nom de l'Assemblée générale, je demande au représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines ainsi qu'à la famille éprouvée de Sir Charles Antrobus.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de Sir Charles Antrobus.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Mme Ferrari (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Vincent-et-les

Grenadines, je voudrais vous remercier ainsi que l'Assemblée générale d'avoir honoré et respecté notre regretté chef d'État en observant une minute de silence.

Sir Charles James Antrobus GCMG, OBE, est mort le 3 juin 2002 à l'âge de 69 ans. Après une carrière remarquable et distinguée dans le secteur privé, il avait été nommé Gouverneur général en 1997 par le Premier Ministre d'alors, Sir James Mitchell. Sir Charles a orné le bureau du chef d'État avec grâce, dignité et modestie. Lorsque le Gouvernement a changé en mars de l'an dernier, il est significatif que la nouvelle administration ait reconnu que Sir Charles était le chef d'État idéal et était plus que content de le voir continuer à assumer ce rôle.

Notre chef d'État bien aimé a connu des rois mais a toujours gardé un contact simple et un sens de l'humain. Lundi dernier 10 juin, il a été conduit à sa dernière demeure après des funérailles nationales auxquelles j'ai eu l'honneur d'assister. La cérémonie a vu la présence de nombreux chefs d'État et dignitaires du monde entier, mais également de milliers de citoyens ordinaires, ce qui illustre l'amour et le respect que le peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines vouait au Gouverneur général.

Sir Charles laisse dans la douleur sa femme, Lady Gloria, et trois enfants. Il manquera beaucoup à sa famille, à ses amis et au peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Qu'il repose en paix.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Point 12 de l'ordre du jour (suite)**Rapport du Conseil économique et social****Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement**

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 56/258 du 31 janvier 2002, l'Assemblée générale tiendra sa première séance plénière de la Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement.

En outre, et conformément à la résolution 56/258, des groupes de travail informels se réuniront parallèlement aux séances plénières. À cet égard, je voudrais rappeler aux membres que, comme annoncé dans le *Journal* d'aujourd'hui, le premier groupe informel se réunira cet après-midi de 15 heures à 18 heures dans la salle du Conseil économique et social. Le deuxième groupe se réunira demain, mardi 18 juin, de 10 heures à 13 heures dans la salle de conférence 4.

Je voudrais également informer les membres que M. Abdul Mejid Hussein, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies, présidera le premier groupe informel. M. Jean-David Levitte, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, présidera le deuxième groupe informel.

Je propose qu'à la séance plénière de clôture, qui aura lieu demain après-midi, les présidents des deux groupes informels présentent un résumé des débats qui ont eu lieu dans leurs groupes respectifs.

Je ne vois pas d'objection; il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir et l'honneur de présider cette réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications (TIC) au service du développement. Le développement des TIC constitue le principal courant sous-tendant le processus de mondialisation qui, à son tour, façonne l'économie du XXI^e siècle basée sur la connaissance.

La révolution des TIC crée de nouvelles opportunités pour la croissance économique et le développement social. Elles peuvent avoir des effets

positifs dans la vie de centaines de millions de personnes dans le monde par les moyens qu'elles leur fournissent, et leur permettent donc de profiter d'une économie mondialisée. De nouveaux progrès dans les domaines des TIC renforcent le potentiel déjà considérable de l'accélération énorme du développement par les étapes de « saut » du développement technologique.

Les TIC peuvent contribuer à la promotion des femmes, à la réduction des inégalités entre les sexes et à la participation active des handicapés et des personnes âgées dans la vie socioéconomique et le développement. Elles peuvent combler le fossé entre les populations rurales et urbaines et renforcer considérablement la lutte mondiale contre des maladies telles que le VIH/sida et le paludisme, pour ne citer que quelques-uns de leurs avantages potentiels.

Mais nous faisons face à la triste réalité que ce potentiel immense des TIC n'est pas exploité actuellement comme il se doit. Le fossé numérique menace de marginaliser davantage les économies et les peuples des pays en développement et des pays à économie en transition. En outre, vu le dynamisme même de la révolution des TIC, chaque jour qui passe sans mesure effective creuse davantage le fossé, rendant nécessaires et urgents des efforts concertés de la communauté internationale.

À l'ONU, la nécessité urgente de mettre le potentiel des TIC au service du développement pour tous a été reconnue et reflétée dans un certain nombre de documents intergouvernementaux importants, en particulier la déclaration ministérielle du Conseil économique et social de l'an 2000, et a été ultérieurement appuyée par le Sommet du Millénaire. Je pense que nous convenons tous que l'autorité politique et l'engagement au plus haut niveau sont nécessaires pour intégrer les programmes de TIC au service du développement dans les stratégies nationales de développement en vue de créer un environnement régulateur et juridique favorable et construire une matrice efficace de coopération internationale.

La réalisation pleine et rapide du potentiel des TIC au service du développement au niveau mondial exige plus que de la cohérence et de l'autorité au niveau national; elle requiert une ferme détermination internationale des dirigeants politiques à agir de concert, sur la base d'intérêts et de partenariats mutuels, en créant un environnement mondial dans

lequel les TIC peuvent servir à promouvoir le développement pour tous. J'aimerais insister sur le caractère indispensable du rôle des Nations Unies à cet égard.

Je suis particulièrement reconnaissant à M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, pour son engagement effectif à l'égard du développement des TIC et d'avoir bien voulu participer à cette réunion, en dépit de ses nombreux engagements. Le discours du Président Wade, reflétant sa vaste expérience et son autorité à promouvoir la coopération en matière de TIC, au niveau régional et mondial, nous éclairera et donnera le ton à la réunion, et ce, en débattant de la façon de renforcer le rôle de l'ONU dans l'utilisation des TIC au service du développement.

Afin d'assurer l'efficacité des activités des TIC au service du développement au niveau national ou international, nous devons également réunir toutes les parties prenantes. La participation efficace et durable du secteur privé est tout particulièrement cruciale. En effet, le secteur privé doit jouer un rôle critique dans les efforts de développement des TIC; il représente une source essentielle d'innovations technologiques qui génèrent la croissance économique, des emplois et de la richesse. Le secteur privé a aussi les moyens financiers et technologiques d'apporter une contribution substantielle aux TIC au service du développement en établissant des partenariats avec le secteur public tant au niveau national qu'international.

L'ONU se trouve particulièrement bien placée pour promouvoir avec efficacité l'engagement du secteur privé et des partenariats public-privé dans le but de faire face au fossé numérique. La création du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications est une mesure concrète récente qui visait à renforcer le rôle du système des Nations Unies en vue de combler le fossé numérique, notamment en favorisant la participation de toutes les parties prenantes. Le Président de ce Groupe prendra la parole sous peu devant l'Assemblée. Je souhaite simplement dire que nous sommes convaincus que le Groupe d'étude, en travaillant en coopération étroite avec d'autres initiatives multilatérales, sera en mesure d'apporter une contribution importante au renforcement du rôle de l'ONU dans la promotion des TIC au service du développement.

Je me félicite également de la contribution précieuse du Groupe d'experts sur l'accès aux

nouvelles technologies (GEANT) du Groupe des Huit (G-8), créé au sommet d'Okinawa, et du Plan d'action de Gênes qui vise à sensibiliser, à relier nos réseaux et à promouvoir les initiatives des multiples parties prenantes. Nous entendrons également une allocution du Président du GEANT au cours de la présente Réunion. Il y a eu beaucoup de collaboration entre ces deux initiatives clefs, et nous nous en félicitons.

Devant la toile de fond de toutes les questions que j'ai soulevées et des nombreuses initiatives qui s'y attaquent, j'estime que la tâche de cette Réunion de l'Assemblée générale et sa plus-value consistent à accroître le profil politique et la prise de conscience; à mobiliser davantage d'appui de tous les partenaires clefs; à aller de l'avant sur la base des travaux du Conseil économique et social, du Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC et du GEANT du G-8 dans le cadre d'une démarche globale et complète; et à traiter des questions centrales dans un contexte plus large.

L'Assemblée générale est l'instance la plus universelle et la plus représentative pour élaborer une réponse efficace, axée sur l'action et coordonnée de la communauté internationale face au défi mondial des TIC au service du développement, et donc pour contribuer à la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire. Notre Réunion peut également apporter une contribution importante aux préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit avoir lieu en 2003 en Suisse et en 2005 en Tunisie. Nous sommes impatients d'entendre M. Yoshio Utsumi, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, qui nous parlera ce matin des préparatifs du Sommet.

Nous avons beaucoup de travail à accomplir durant ces deux jours. Nous pouvons apporter des changements concrets dans la vie des populations du monde entier en rendant nos délibérations réalistes et axées sur l'action. Nos débats doivent être fondés sur une reconnaissance véritable de la communauté des intérêts de toutes les parties prenantes – gouvernements et organisations non gouvernementales – qui, en conjuguant leurs efforts, pourront combler avec succès le fossé numérique.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que le Président Wade, de votre

initiative opportune de tenir cette Réunion importante. Je tiens à remercier S. E. le Président du Sénégal, dont le pays est responsable des initiatives en matière de technologies de l'information et des communications dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, d'être venu à New York pour participer à cette réunion.

(l'orateur poursuit en français)

Votre présence ici, Monsieur le Président, montre votre détermination, et celle de l'Afrique, à tirer parti des multiples possibilités qu'offre la révolution numérique pour le développement du continent.

(l'orateur reprend en anglais)

En effet, depuis quelques années, un vaste consensus s'est dégagé au fait que les technologies de l'information et des communications sont de nature à promouvoir la croissance économique, lutter contre la pauvreté et faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Saisir les possibilités qu'offre la révolution numérique est l'un des défis les plus urgents auxquels nous sommes confrontés.

Beaucoup de travail a déjà été fait. Le groupe d'experts de haut niveau que l'Assemblée générale m'a demandé de mettre sur pied il y a trois ans a déjà présenté des propositions et des recommandations solides, dont certaines ont déjà été suivies d'effets. Le Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC, que j'ai créé l'an dernier à la demande du Conseil économique et social, est en voie de devenir une instance clef ou l'on discute de politiques et, surtout, de la façon dont les TIC peuvent permettre d'atteindre les objectifs de développement fixés dans la Déclaration du Millénaire. Il devient aussi une plate-forme pour établir des partenariats entre les différentes parties prenantes, et il établit des liens avec d'autres initiatives similaires – notamment, comme le Président de l'Assemblée générale vient de le dire, le GEANT créé par le Groupe des Huit en juillet 2000. Le Groupe d'étude lui-même concrétise une démarche ouverte et inclusive en réunissant des représentants de gouvernements, des organisations non gouvernementales, les experts et experts et le secteur privé.

Toutefois, en dépit d'efforts louables et de diverses initiatives, nous sommes encore très loin de faire en sorte que tout le monde puisse jouir des avantages des TIC. Le fossé numérique ne cesse de se

creuser, et des milliards de personnes ne sont toujours pas reliées à une société mondiale qui, pour sa part, est de plus en plus connectée. Pourquoi en serait-il ainsi? Je voudrais faire deux observations qui, je l'espère, aideront cette Réunion à réfléchir à de nouvelles politiques plus efficaces.

Premièrement, nos efforts doivent reposer sur les besoins réels de ceux que nous cherchons à aider. Ils doivent participer pleinement et véritablement. Cela s'est avéré plus facile à dire qu'à faire. En particulier, nous devons trouver de meilleures façons d'assurer la participation des pays en développement à toutes les étapes du processus.

Deuxièmement, notre effort doit être soutenu à long terme. Ces dernières années, nous avons été témoin d'un grand nombre d'initiatives très prometteuses qui, malheureusement, n'ont pas été à la hauteur de nos espérances. Les raisons de ces échecs étaient diverses, mais l'une des plus importantes a été le manque d'engagement à long terme de la part de ceux qui lancent des initiatives et de ceux qui les parrainent. C'est là une bonne leçon pour notre Groupe d'étude et pour d'autres initiatives. Pour être efficaces sur une longue période, les initiatives doivent être nourries par les parties prenantes, soutenues par un engagement continu et, surtout, dotées de ressources adéquates à long terme.

Il est essentiel que les diverses initiatives soient rassemblées, unies par un but commun et une détermination commune. Je suis convaincu que cette Réunion nous permettra d'avancer sur cette voie. Tout le monde – gouvernements, société civile, secteur privé – a un rôle à jouer pour favoriser les possibilités numériques et pour mettre les TIC au service du développement. Je souhaite à l'Assemblée une Réunion fructueuse et suis impatient de prendre connaissance des résultats de son débat.

Le Président *(parle en anglais)* : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Sénégal.

M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président *(parle en anglais)* : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Abdoulaye Wade, Président de la République du

Sénégal, que j'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Wade (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer une fois de plus ma sincère gratitude au Président de l'Assemblée générale pour le grand honneur qu'il a fait au Sénégal en m'invitant comme principal intervenant de la Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement.

Je suis d'autant plus flatté que cette invitation vient d'un homme visionnaire et engagé dont les remarquables qualités d'homme d'État vétéran de la scène politique, de parlementaire enthousiaste et d'universitaire brillant ont grandement apporté aux travaux de l'Assemblée générale au cours de cette session.

D'ailleurs, vos succès, Monsieur le Président, ne sont pas une surprise. Citoyen éminent de la République de Corée, vous appartenez à une nation fière de battants, qui ont réussi, en une génération, à sauter des décennies de sous-développement pour devenir l'une des économies les plus fortes du monde.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier chaleureusement de votre heureuse initiative et, en même temps, rendre un hommage appuyé à notre Secrétaire général M. Kofi Annan, ainsi qu'au Président José María Figueres-Olsen, ancien chef de l'État du Costa Rica, figure de proue du développement des technologies numériques dans son pays, pour le rôle décisif qu'ils ont joué dans la création et l'animation du Groupe d'études sur les technologies de l'information et des communications.

L'initiative de cette réunion venant du Sud, qui souffre du fossé numérique, je mesure pleinement l'opportunité et la pertinence de notre rencontre, en ma qualité de coordonnateur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour ce volet combien important de notre stratégie de développement. C'est pourquoi je me sens particulièrement honoré de cette invitation à m'adresser à la communauté des nations, en tant qu'intervenant principal sur ce thème.

Les formidables enjeux liés aux nouvelles technologies de l'information et des communications qui, aujourd'hui, conditionnent le progrès des nations, expliquent pourquoi le Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique adopté en juillet dernier à Lusaka, par le trente-sixième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, et sous le titre de Nouvelle initiative africaine, a érigé ce secteur au rang de ses principales priorités.

Je voudrais rappeler que le NEPAD repose sur trois options fondamentales que sont la bonne gouvernance, l'option de la région comme base de développement au lieu de l'État, et enfin le recours massif au secteur privé.

Le NEPAD a choisi huit secteurs prioritaires : les infrastructures, l'éducation, la santé, l'agriculture, les nouvelles technologies de l'information et des communications, l'énergie, l'environnement et l'accès aux marchés avec la diversification des produits agricoles.

Faisant écho à notre appel, Cisco, Hewlett-Packard, Microsoft, Tiscali et d'autres géants du secteur des nouvelles technologies ont participé massivement à la Conférence de Dakar, en avril dernier, sur le Partenariat avec le secteur privé pour le financement du NEPAD, et ils ont clairement manifesté leur souhait d'accompagner l'Afrique dans sa passionnante nouvelle aventure technologique.

Je voudrais donc rappeler quelques orientations pratiques pour lesquelles l'Afrique, dans les conclusions et résolutions de la Conférence de Dakar, réclame l'appui de la communauté internationale. C'est : la mise en place de réseaux Intranet permettant la circulation de l'information par voix et image entre les gouvernements d'une région, voire du continent – et pourquoi pas des conférences africaines en numérique –; l'harmonisation du cadre réglementaire du secteur des télécommunications, au moins dans chacune des régions, en vue de faciliter l'investissement étranger; la numérisation du patrimoine culturel africain, notamment par la production de CD-ROMs sur l'histoire de l'Afrique. Ce projet, qui m'est particulièrement cher, est en cours de réalisation à partir du Sénégal; la mise en place d'une « e-boutique » panafricaine pour les échanges de produits africains, notamment ceux issus de l'artisanat, et faire du « e-commerce » le moteur de la croissance économique; des unités industrielles de production d'équipements informatiques et de télécommunications; et enfin, l'institution, d'un fonds mondial des technologies de l'information et des

communications pour aider l'Afrique à résorber la fracture numérique qui la sépare du monde développé.

Au demeurant, et loin d'être une fatalité, le retard de l'Afrique, en la matière, est en voie d'être jugulé, voire comblé, tant la bataille est grande et, je me réjouis de le noter, les efforts dans ce sens sont en train d'aboutir en vue de la réalisation de cette nouvelle citoyenneté planétaire qu'entend être la révolution numérique.

En effet, le tout nouveau système de liaison sous-marine à fibres optiques que j'ai inauguré au Sénégal le 28 mai dernier, et qui relie sur 28 000 kilomètres l'Europe, l'Afrique et l'Asie, montre que notre continent est bien sur la voie du désenclavement numérique, en ce sens que ce système permet à l'Afrique de se connecter, en toute autonomie, au réseau mondial et à un coût moindre.

Le recours au câble sous-marin numérique élimine de facto un transit coûteux par des métropoles hors du continent. Il assure l'autonomie, la baisse des coûts et la liaison des usagers au reste du monde, car, comme vous le savez, beaucoup de pays africains, pour communiquer même entre eux, passent encore par certaines capitales européennes.

Cette merveille technologique que nous avons inaugurée l'autre jour, qui a été réalisée en un temps relativement court – en quelques mois – grâce à l'association d'entreprises du Sud et du Nord, constitue une illustration concrète des projets de nouvelles technologies que le NEPAD, par le partenariat privé, ambitionne de promouvoir.

En réalité, si les Africains bénéficient des mêmes conditions favorables que les autres peuples, ils disposent de toutes les ressources intellectuelles pour relever le défi de la société de l'information et des communications. C'est fort de cette conviction que j'ai décidé d'engager résolument une politique hardie de développement des nouvelles technologies de l'information et des communications au Sénégal.

J'ai donc lancé récemment l'ambitieux projet de Cybervillage, parc technologique à l'entrée de Dakar bénéficiant d'infrastructures de télécommunication hautement compétitives. Il sera destiné à recevoir les entreprises majeures intervenant dans les nouvelles technologies, et les futures « start-ups » de jeunes Africains brillants souhaitant activement participer à la nouvelle économie. Il s'agit là encore, certes, d'un

projet lancé par les pouvoirs publics, mais qui est devenu un projet privé, associant des sociétés privées du Sénégal et des sociétés privées américaines.

Car, le temps est venu pour l'Afrique de capitaliser sur ses ressources humaines, en mettant à profit les énormes possibilités du commerce électronique – du e-business, de la délocalisation digitale et de la production de solutions informatiques. Des pays asiatiques, à partir de conditions initiales sensiblement comparables aux nôtres, y sont parvenus. Aussi suis-je convaincu que ce pari peut être gagné dans des délais très courts.

Pour sa part, le Sénégal a réussi la première expérience de télé-médecine, renouvelée la semaine dernière. En effet, des médecins, depuis Dakar, ont procédé au diagnostic de grossesse à distance, par satellite, sur une soixantaine de femmes habitant dans la zone la plus éloignée et enclavée du Sénégal. Cela s'est passé il y a 72 heures. Pour les populations, c'est une véritable révolution sociale et culturelle que de regarder un bébé sucer son pouce dans le ventre de sa mère et comprendre que brutaliser la mère, c'est aussi brutaliser l'enfant. Et l'on a vu des paysans ébahis se prendre la tête entre les mains!

Même réussite dans le domaine de l'éducation auquel Microsoft a gracieusement offert un programme d'initiation à l'informatique dans les écoles publiques. La Case des Tout-Petits – que j'appelle mon « pet-project » –, qui reçoit les enfants de 2 à 6 ans pour leur formation par des jeux éducatifs, reste un privilège au profit des enfants des pays développés. La Case des Tout-Petits est entrée dans le monde informatique par le jeu informatique. Ce projet a été adopté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture comme projet universel.

Quant à notre projet d'Université du futur africain, université sans frontières et sans déplacement, il va dispenser en temps réel, par satellite, des programmes complets d'universités occidentales judicieusement choisies. Ainsi, ses étudiants n'auront plus besoin de s'expatrier, leurs diplômes étant rigoureusement identiques – pas équivalents, mais identiques – à ceux des universités couplées avec elle. Ainsi, le Sénégal technologique nourrit l'ambition d'emprunter les autoroutes de l'information plutôt que de rester sur les bas-côtés et de s'installer à la périphérie des conquêtes du nouveau millénaire.

À n'en pas douter, les nouvelles technologies postulent une démocratie supérieure dans laquelle tout le monde avance à la même vitesse qui est celle de l'électron ou de la lumière, si vous préférez. Mais cette démocratie, accessible à toutes les intelligences bien distribuées par la nature, ne sera réelle que si tout le monde a la chance d'être acteur dans l'interaction de ses forces.

Cette ambition est aujourd'hui partagée par l'Afrique dans le NEPAD. Et parmi les projets que nous allons soumettre au G-8 dans ce partenariat avec le monde occidental, qui n'est pas, je le rappelle, seulement de partenariat public mais un partenariat privé. Et l'Afrique privilégie, entre autres, les nouvelles technologies de l'information et des communications. Nous avons de nombreux projets à présenter qui doivent être soutenus par le secteur public, mais qui doivent également être l'affaire du secteur privé. Notre partenariat devrait donc se fixer pour objectif de donner cette chance à tous les pays, à tous les hommes et à toutes les femmes. Pour cela, notre regard devrait être rivé sur le tableau de bord des énormes différentiels internationaux de possession de l'ordinateur. Nous devrions faire résolument nôtre le pari de l'accessibilité généralisée aux réseaux d'information et de communication.

Pour terminer, je voudrais lancer un appel solennel à tous les partenaires : gouvernements, secteur privé, organisations non gouvernementales, institutions internationales, milieux scientifiques et toutes les parties prenantes dans cette passionnante aventure. Je les exhorte tous à joindre leurs efforts aux nôtres, aux vôtres, à ceux du Secrétaire général de l'ONU qui a su donner à notre institution une véritable âme. Les Nations Unies sont devenues un laboratoire scientifique fondé sur la décision politique. Et c'est pour cela que, progressivement, on perçoit un changement extrêmement profond dans sa perception et dans la perception de ses institutions à travers le monde et en Afrique.

Le gigantesque défi de la révolution numérique à laquelle aspire une Afrique debout, parce que capable de toujours s'assumer avec dignité dans le concert des nations, est en marche.

(l'orateur reprend en anglais)

Ayant cela présent à l'esprit, je voudrais me joindre à l'Assemblée pour porter un toast à un partenariat renforcé entre l'Organisation des Nations

Unies et l'Afrique en faveur de l'application intégrale du programme du NEPAD, et à une réunion fructueuse de l'Assemblée consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Sénégal de sa déclaration.

Conformément à la résolution 56/281 de l'Assemblée générale du 1er mai 2002, je donne maintenant la parole au Président du Conseil économique et social, S. E. M. Ivan Šimonović.

M. Šimonović (Croatie), Président du Conseil économique et social (*parle en anglais*) : La nécessité d'assurer le transfert de technologies et un meilleur accès aux connaissances est bien établi et manifeste. Bien que le développement des connaissances et des technologies figure parmi les facteurs clefs de la croissance économique et du développement durable, les connaissances et les technologies qui en découlent sont largement concentrées dans un nombre restreint de pays. La population mondiale vit majoritairement dans la pauvreté et n'a pas encore récolté tous les bénéfices de la révolution des technologies de l'information et des communications.

La question des TIC n'est pas simplement une question de progrès des technologies de l'information. Il s'agit des changements structurels survenant dans une société par suite de ces progrès et, surtout, de leurs effets sur les populations. Où que nous vivions et quelle que soit la manière dont nous vivions aujourd'hui du fait du processus de mondialisation, nous sommes influencés par la société de l'information. Toutefois, nous ne sommes pas toujours en mesure d'en profiter aux niveaux régional, national et local. En tous lieux, les TIC peuvent être un instrument puissant du développement des ressources humaines, comme cela le sera souligné lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social qui commencera le mois prochain. Les effets des TIC sur l'emploi, la santé, l'éducation, le commerce et sur bien d'autres domaines devraient être profitables à tous. Les TIC constituent un instrument éminemment puissant pour faire avancer les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le cadre des conférences internationales, et pour surmonter les déséquilibres en matière de développement. Ce potentiel doit être mieux utilisé.

Ces dernières années, combler le fossé numérique a été la plus haute priorité du Conseil économique et social. En 2000, il a adopté une Déclaration ministérielle (cf. E/2000/L.9) sur le rôle des technologies de l'information et de la communication dans le développement. La Déclaration a présenté une série d'initiatives visant à promouvoir les possibilités ouvertes par le numérique. Elle a souligné que les technologies de l'information et de la communication pouvaient jouer un rôle important pour stimuler la croissance, promouvoir un développement durable et éliminer la pauvreté dans les pays en développement, et qu'elles pouvaient faciliter leur intégration effective dans l'économie mondiale. Le Conseil économique et social, en tant que catalyseur du rapprochement de tous les acteurs en vue de promouvoir l'élimination de la pauvreté et le développement, a un rôle prééminent d'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement.

La Déclaration ministérielle a aussi appelé le système des Nations Unies et le Conseil économique et social à jouer un rôle essentiel en promouvant la cohérence de toutes les initiatives visant à renforcer l'impact des technologies de l'information et de la communication sur le développement. En réaction à cet appel, comme il nous l'a rappelé, le Secrétaire général a créé le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications des Nations Unies.

La création du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications des Nations Unies a amélioré la collaboration au sein du système des Nations Unies. Il a donné un élan à une foison d'efforts de collaboration de la part des gouvernements, des institutions multilatérales, des donateurs, du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes concernées afin de renforcer l'impact des technologies de l'information et de la communication sur le développement. Du point de vue du Conseil économique et social, le Groupe d'étude a constitué une initiative novatrice. C'était la première fois que le Conseil avait lancé une entreprise ayant une aussi large assise, impliquant non seulement le système des Nations Unies mais aussi des gouvernements et le secteur privé, dans une recherche soutenue des objectifs de développement. Nous ferons fond sur cette expérience, alors que nous prenons des mesures pour améliorer encore l'impact des travaux du Conseil. Le

Conseil économique et social est déterminé à aider la communauté internationale à s'attaquer au problème du fossé numérique.

L'année dernière, lors de son débat consacré aux questions de coordination, le Conseil a fait progresser les travaux entamés par la Déclaration ministérielle. Il a examiné le rôle de l'ONU dans la promotion de l'accès à la connaissance et aux technologies, notamment par le biais de partenariats. Une des contributions majeures du Conseil économique et social a été de mobiliser et de coordonner les efforts des organismes des Nations Unies pour continuer à aider les pays à incorporer les technologies de l'information et de la communication et à élaborer des politiques spécifiques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, pour faire avancer le développement national et régional. À cette fin, le Conseil aide les institutions, fonds et programmes à maintenir leur attention sur ces domaines. Il compte maintenir les technologies de l'information et de la communication au premier rang de ses préoccupations, et il compte suivre avec attention les travaux du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications.

De plus, de nombreuses organisations internationales, régionales et locales, ainsi que leurs partenaires, aident les pays en développement à faire face aux problèmes résultant des progrès rapides des technologies de l'information et des communications. Bien que nombre de ces activités soient le résultat d'efforts de collaboration de la part de divers partenaires, il importe que toutes les parties soient informées des travaux des autres, afin que tous les efforts mènent à une mise en oeuvre efficace et aux meilleurs résultats possibles. À cet égard, il est essentiel que le Conseil économique et social joue un rôle de coordination.

Les partenariats et la collaboration entre toutes les parties prenantes sont de plus en plus considérés comme des éléments critiques pour la réalisation des objectifs de développement. Par exemple, le partenariat a été porté à un niveau sans précédent lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey. Au cours de cette Conférence, il a été demandé au Conseil économique et social d'aider à veiller à ce que les organisations internationales, la société civile et le secteur privé restent engagés dans le processus de suivi.

J'ai toute confiance que le Sommet mondial pour le développement durable placera à présent le caractère durable du développement au centre de nos préoccupations internationales. Il présentera une nouvelle plate-forme efficace pour lancer des efforts de partenariat, en vue de réaliser un développement plus équilibré, dans lequel les technologies de l'information et des communications devraient avoir un rôle plus important.

Enfin, le Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit se tenir en 2003 et 2005, sera une occasion très importante de débattre des actions futures nécessaires pour combler le fossé numérique et pour exploiter au maximum le potentiel des technologies de l'information et des communications, afin de réaliser les objectifs du millénaire.

La connaissance est déterminante pour le développement. Au moment où nous parlons, la technologie – en particulier les technologies de l'information et de la communication – fait des progrès rapides, tout en laissant non résolue la question des disparités en matière de développement. Je voudrais assurer l'Assemblée que le Conseil économique et social est déterminé à aider la communauté internationale à remédier à ce problème. Les principes qui devraient guider nos efforts devraient être que le développement pour tous suppose au préalable la connaissance pour tous et les technologies de l'information et des communications pour tous, sans aucune discrimination.

Je souhaite tout le succès possible à cette réunion.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 56/281 du 1er mai 2002, je donne la parole au Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, M. Yoshio Utsumi.

M. Utsumi (Union internationale des télécommunications) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour l'Union internationale des télécommunications que d'être invitée à faire une déclaration à une séance de l'Assemblée générale.

Une vague de changement déferle sur le monde connu sous le nom de « société de l'information ». Il y a deux ans, les gens étaient préoccupés par le bogue de l'an 2000. Ils avaient peur que les ordinateurs s'arrêtent de fonctionner normalement, que toutes les télécommunications cessent, que les trains s'arrêtent, que des avions risquent de s'écraser, que des gens ne

puissent pas retirer de l'argent de leur compte en banque, etc. et qu'une catastrophe soit inévitable. Heureusement, cela ne s'est pas produit, grâce à notre soigneuse planification et à nos précautions. L'Union internationale des télécommunications a travaillé avec ardeur pour s'attaquer au problème.

Les avantages et les bénéfices que les technologies de l'information et de la communication peuvent apporter dans le domaine des activités éducatives, commerciales, médicales et gouvernementales sont trop nombreuses pour qu'on puisse en faire mention; elles font du village planétaire une réalité. Pourtant, beaucoup d'habitants de la planète en sont encore exclus. Prenons par exemple le téléphone. Quelque 83 pays ont encore une télédensité de moins de 10 lignes pour 100 habitants; 25 pays ont encore une télédensité de moins de 1 %. La situation est encore pire concernant l'accès à l'Internet. Quelque 61 pays ont moins d'un utilisateur d'Internet pour 100 habitants.

De plus, les services sont souvent impossibles à utiliser en raison de leur coût très élevé. Un appel téléphonique de Genève aux États-Unis coûte moins de 5 cents par minute, en ayant recours aux dernières technologies, c'est le même prix qu'un appel entre des villes voisines en France. Un appel de Genève vers de nombreuses régions d'Afrique coûte cependant plus de 1 dollar par minute – 20 fois plus. Si le prix baissait, les citoyens africains seraient plus en mesure d'intégrer le monde. C'est une réalité.

Du temps de nos parents, c'était un luxe que d'avoir un téléphone à la maison. Mais dans le monde d'aujourd'hui, les télécommunications sont une nécessité. Sans elles, nous ne pouvons travailler efficacement, nous ne pouvons faire partie du monde moderne, et nous ne pouvons récolter les profits d'une vie économique prospère. Bien sûr, les gens ne sauraient vivre uniquement de l'information, mais il est bien évident que, pour le meilleur ou pour le pire, les êtres humains entrent maintenant dans une ère dans laquelle les activités liées à l'information constituent une part essentielle du produit national brut. L'information est une des clefs de l'avantage compétitif, à la fois pour le commerce et pour les États modernes.

De ce fait, il devient très urgent de mettre en place une infrastructure de télécommunications de base pour développer des ressources humaines efficaces et

utiliser au mieux les technologies de l'information dans tous les aspects de l'activité humaine. Nous devons étendre les avantages des technologies de l'information et des communications à tous les citoyens du monde. Nous devons réduire le fossé numérique et le transformer en opportunité numérique.

Ceci constitue en fait le mandat spécifique de l'Union internationale des télécommunications, qui est l'organisme spécialisé des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. Depuis sa création en 1865, l'Union travaille pour réaliser précisément cet objectif.

Une phase précédente du développement économique a été le passage d'une économie agricole à une économie industrielle. Si tous les pays doivent suivre les mêmes étapes du développement, le monde en développement ne réduira jamais le fossé. Mais beaucoup reconnaissent que les TIC peuvent aider les pays à accélérer le processus de développement en passant directement à une société basée sur l'information, dans la mesure où ils prennent les mesures appropriées. Pour créer une société axée sur l'information, nous n'avons pas nécessairement besoin des conditions qui ont aidé à créer la révolution industrielle, telles que l'accumulation de richesses et les équipements de production de masse. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, ce sont des individus créatifs et un investissement comparativement inférieur dans les infrastructures des technologies de l'information et des communications. Aujourd'hui, chacun peut travailler et fournir un produit au marché mondial, même d'un lieu isolé du monde, si les moyens de communication sont disponibles et sont peu coûteux.

Dans la société de l'information, la plus grande partie du travail effectif est réalisée par des individus qui utilisent des ordinateurs et des réseaux, et la puissance des économies d'échelle perd donc de sa pertinence. Un système de distribution complexe, ou plusieurs niveaux d'intermédiaires, ou une structure hiérarchique rigide, seraient inutiles voire préjudiciables. Et, donc, à la veille de l'avènement de la société de l'information, les pays en développement et développés se trouvent au même point de départ.

Il y a déjà de nombreuses grandes réussites qui illustrent la façon d'utiliser au mieux les TIC au service du développement. Parmi ces succès, on peut citer les industries des logiciels en Israël, celles de Bangalore en Inde, celles des centres asiatiques de

Hong Kong et de Singapour, et même d'un petit village montagneux du Pérou qui a réussi à vendre ses produits agricoles à New York par le biais du commerce électronique et ses revenus ont quintuplé dans ce processus.

Le passage à la société de l'information sera aussi profond que le mouvement de la société agraire vers la société industrielle. Dans le passé, ces changements faisaient des vainqueurs et des vaincus. Quelques pays prospéraient alors que d'autres restaient en marge du processus. Cela pourrait de nouveau se produire et si nous ne prenons pas des mesures maintenant, les fossés existants pourraient s'agrandir. Nous ne devons pas faire les mêmes erreurs dans la prochaine société de l'information. En prenant les bonnes décisions, les dirigeants du monde doivent façonner l'orientation de la société de l'information et créer un monde plus juste, plus prospère et plus pacifique. Cela ne sera pas une tâche facile, mais je suis convaincu que nous pouvons travailler ensemble pour que les dirigeants politiques aient une meilleure connaissance de la société de l'information et élaborent une stratégie mondiale pour créer une situation favorable à tout un chacun. C'est l'objectif du prochain Sommet mondial sur la société de l'information.

Un exemple de situation avantageuse à tous est peut-être le fait de créer un marché concurrentiel pour les TIC. Cela créera de nouvelles opportunités commerciales pour le monde développé pour qu'il puisse vendre ses produits et ses services. Dans le même temps, une présence accrue des TIC permettra au monde en développement de passer rapidement à une économie orientée vers l'information, et de ce fait, la création d'un marché concurrentiel pour les TIC devrait être considérée comme une stratégie mondiale. De nombreux autres aspects bénéficieront à la fois au monde développé et aux pays en développement en raison de la création de la société de l'information.

Pour créer cette situation avantageuse pour tous au Sommet, il sera d'abord nécessaire d'élaborer une vision de la société de l'information qui nous profitera à tous. Deuxièmement, le Sommet doit établir un plan d'action clair et concret pour renforcer l'accès aux TIC qui puisse être mis en oeuvre par toutes les parties. Troisièmement, le Sommet doit voir au-delà de la technologie et s'intéresser aux applications. L'objectif réel n'est pas simplement d'avoir plus d'ordinateurs ou de téléphones, mais plutôt d'élargir l'accès à l'information, de garantir le droit de communiquer et

de s'intéresser à la façon dont les TIC peuvent être utilisées pour atteindre des objectifs plus larges au plan social et économique, comme par exemple l'élimination de la pauvreté.

Pour que le Sommet représente un jalon dans la société de l'information, il faudrait une vraie rencontre des esprits, rassemblant tous les acteurs des pays développés et en développement. Il doit offrir une occasion exceptionnelle aux chefs d'État, aux institutions des Nations Unies, aux régulateurs, aux chefs d'entreprises, aux organisations non gouvernementales et à la société civile de se rencontrer et de discuter de toutes les questions pertinentes dans la société de l'information.

Ce ne sera pas une tâche facile d'aboutir à une situation favorable à tous, mais je suis convaincu que nous pouvons travailler ensemble pour faire du Sommet une réussite et faire en sorte que la société de l'information annonce un monde où les technologies de l'information et des communications profitent à tous les êtres humains, contribuent à éliminer la pauvreté et créent un monde plus juste, plus prospère et plus pacifique.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 56/281 de l'Assemblée générale du 1er mai 2002, je donne la parole à M. José María Figueres Olsen, Président du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications.

M. Figueres Olsen (Président du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie de ces séances de l'Assemblée générale au sujet extrêmement important et pertinent des technologies de l'information. Votre pays, la République de Corée, a certainement montré la voie à suivre en matière de dans la productivité, notamment l'accès au système à large bande à plus de 70 % des ménages dans votre pays. Et je remercie le Président Wade du Sénégal de diriger la révolution des technologies de l'information et des communications dans son pays, et précisément le programme des TIC dans le cadre de l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Il y a 10 ans, l'Occident est sorti de la guerre froide avec un sentiment de victoire et d'invincibilité, estimant que la guerre avait été gagnée. En réalité, comme le souligne la Déclaration du Millénaire, la vraie guerre, la guerre pour le développement, ne

faisait alors que commencer. Si la chute du mur de Berlin à ce moment-là a annoncé une ère de possibilités accrues, la chute des tours tout près d'ici a fait naître en nous un nouveau sentiment de vulnérabilité. Mais avec ce sentiment est également apparue une nouvelle possibilité de centrer à nouveau notre attention sur le défi crucial auquel nous faisons face aujourd'hui.

Par le biais de la transformation mondiale, selon ce que nous ferons – ou ne ferons pas – nous avons la possibilité d'avancer vers le rêve d'une civilisation mondiale culturellement riche, inclusive et durable mais aussi, ou au contraire, d'aller vers le cauchemar d'un monde appauvri, plus cruel, plus destructeur et plus fragmenté. Nous tous ici présents et des millions de personnes dans le monde entier préféreraient, bien sûr, que nous allions vers la première direction – le rêve. Mais les diverses pressions exercées sur le système mondial d'aujourd'hui en font un défi encore plus grand.

Je voudrais mentionner quelques-unes seulement de ces pressions. Premièrement, l'évolution de la mondialisation à des vitesses différentes au sein des nations et entre les nations entraîne un sentiment d'exclusion chez plusieurs citoyens du monde, non seulement dans les pays en développement mais également dans certains secteurs des nations développées. C'est un sentiment non seulement d'exclusion économique mais également d'absence d'inclusion politique – ce qui crée le deuxième défi. C'est ce manque de représentation politique apparent que tant de citoyens du monde ressentent aujourd'hui. C'est un manque de représentation non seulement de personnes mais aussi en ce qui concerne certaines questions. La troisième source de pression sur le système mondial, c'est que les marchés ne parviennent pas à traiter adéquatement de ce que nous appelons les biens communs : les choses qui sont essentielles pour tous. Par exemple, est-ce que nous traitons vraiment à l'échelle mondiale du bien commun qu'est l'environnement? Est-ce que nous nous attaquons vraiment à la question de ce bien commun avec tout le courage et le dynamisme dont nous devrions faire preuve? Ainsi, la quatrième pression sur le système mondial est l'incapacité apparente d'une grande partie du cadre institutionnel mondial actuel aujourd'hui de relever les défis les plus urgents.

Dans ce contexte de difficultés et de défis, nous avons la Déclaration du Millénaire qui nous rappelle

les défis très importants que nous devons encore relever. Je voudrais en rappeler quelques-uns seulement, que nous connaissons tous très bien : réduire de moitié la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour; fournir une éducation aux enfants partout dans le monde; et faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies soient accordés à tous.

Nous avons déjà parcouru un septième du chemin nous séparant de la date butoir à laquelle nous avons convenu que nous devrions avoir été en mesure d'atteindre les objectifs du millénaire. J'affirme, avec tout le respect que je vous dois à tous, que pour améliorer nos chances d'atteindre ces objectifs, nous avons besoin d'une nouvelle démarche en raison de la complexité des défis et de l'interdépendance des questions auxquelles nous sommes confrontés. En outre, nous devons intégrer les TIC dans chacun de nos efforts de développement. Pour entrer dans les détails, une telle démarche nouvelle exige la collaboration de tous les dirigeants du monde, représentant tous les secteurs de la société, pour traiter de ces questions mondiales. Nous avons besoin plus que jamais d'organisations intergouvernementales pertinentes qui peuvent se transformer adéquatement pour relever les défis actuels. Nous avons besoin d'institutions publiques de qualité et fonctionnelles à l'intérieur des pays pour régler les nombreux problèmes qui se posent. Nous avons besoin d'un engagement complet du secteur privé et d'un sentiment croissant d'appartenance et de responsabilité mondiales des entreprises.

Comme le Président Wade le sait fort bien, nous revenons tout juste du Sommet économique africain du Forum économique mondial, où plus de 150 entreprises ont entériné le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Aujourd'hui à l'ONU, nous allons débattre pendant le déjeuner de la Charte des PDG pour le développement numérique, un engagement volontaire pris par des entreprises mondiales de consacrer au moins 20 % de leur investissement au titre de la responsabilité sociale des entreprises aux TIC. En plus de ces efforts du secteur privé, nous avons également besoin que la société civile non seulement cerne les questions auxquelles nous devons nous attaquer mais s'engage aussi à en régler certaines.

L'effort véritable d'un réseau multipointe, appuyé par le déploiement de TIC, est exactement ce

que le Secrétaire général a envisagé lorsqu'il a créé le Groupe d'étude sur les TIC en vertu d'un mandat du Conseil économique et social. Le Groupe d'étude est un effort concerté des secteurs public et privé. Plusieurs représentants du secteur privé et, bien sûr, de la société civile sont ici aujourd'hui. Le Groupe d'étude a quatre objectifs très clairs : être un exemple en matière de promotion et de sensibilisation; inscrire l'intégration des TIC au service du développement à l'ordre du jour politique; élaborer et aider à promouvoir des stratégies électroniques nationales; assumer une responsabilité pour ce qui est d'aider au renforcement des capacités humaines et institutionnelles concernant l'intégration des TIC dans différentes régions du monde; et aider à mobiliser de nouvelles ressources. Cela nous orienterait vers une direction très positive permettant d'atteindre un niveau plus élevé de développement durable avec un équilibre macroéconomique adéquat et sain, étroitement lié au développement humain stratégique et à une protection dynamique de l'environnement. Nous pouvons le faire si nous intégrons les TIC dans nos propositions de développement et si nous finançons cette intégration à l'aide de l'investissement étranger direct. Cette démarche nous placerait sur la voie d'un cercle « vertueux », dans lequel le renforcement des valeurs démocratiques mènerait vers une bonne gouvernance et des institutions qui fonctionneront mieux. Cela, à son tour, nous aiderait à créer des cadres normatifs améliorés, transparents et clairs, dans lesquels nous pourrions créer de meilleures conditions pour transformer les propositions de développement en possibilités de marché – faisant ainsi du développement une possibilité de marché et utilisant toutes les ressources disponibles pour créer un monde bien meilleur.

Entre-temps, en progressant dans ce domaine, nous pourrions peut-être continuer de travailler avec l'Assemblée sur de plus petites choses comme modifier certaines des règles qui régissent l'Assemblée générale depuis 50 ans, et qui ne permettent pas aux orateurs de faire des présentations avec le logiciel PowerPoint – ce qui signifie que j'ai dû lire ma présentation plutôt que d'être en mesure de la partager directement avec l'auditoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 56/281 de l'Assemblée générale du 1er mai 2002, je donne maintenant la parole au Président du Groupe d'experts sur l'accès aux

nouvelles technologies et Vice-Ministre de l'industrie du Canada, M. Peter Harder.

M. Harder (Groupe d'experts du Groupe des Huit sur l'accès aux nouvelles technologies) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de participer à cette réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement. Je voudrais aujourd'hui expliquer brièvement à quel point les technologies de l'information et des communications sont importantes comme catalyseurs des transformations sociales et économiques, et montrer comment le Groupe d'experts du Groupe des Huit sur l'accès aux nouvelles technologies, en partenariat avec d'autres organisations internationales, cherche à saisir cette formidable occasion de développement, à l'échelle mondiale.

Dans l'environnement actuel, l'accès au savoir et à l'information devient une condition essentielle du développement humain moderne. Dans ce contexte, les TIC sont de plus en plus reconnues, non pas seulement comme un secteur économique clé, mais bien plutôt comme un outil habilitant essentiel à la modernisation économique et comme moyen d'enrichissement social, culturel et civique.

En effet, le débat sur l'importance de mettre les TIC au service du développement estompe de plus en plus le dilemme qui nous obligeait à nous demander s'il est plus important d'améliorer l'accès des citoyens aux ordinateurs ou aux antibiotiques, s'il est plus important de mettre à niveau l'infrastructure des TIC ou d'améliorer l'alimentation en eau potable. Au lieu de mettre en concurrence ces objectifs stratégiques, les TIC constituent un puissant instrument pour les atteindre. Dans ce contexte, les TIC contribuent à la réalisation des objectifs de développement fixés par l'ONU au Sommet du Millénaire.

On peut citer de nombreux exemples concrets montrant comment les TIC permettent aux sociétés de promouvoir une croissance durable, de faire avancer la justice sociale et de renforcer la démocratie. Par exemple, en Afrique, les stations de radio communautaire diffusent des informations vitales sur les alertes météorologiques, la santé, la nutrition et la prévention du VIH/sida. Au Bangladesh, nombre de femmes pauvres voient leur qualité de vie s'améliorer grâce à l'utilisation novatrice du téléphone cellulaire. En Bolivie, on a mis sur pied des centres d'accès à Internet pour communiquer aux agriculteurs des

renseignements importants sur les récoltes, la transformation et la production, de même que sur les politiques et les règlements.

Malheureusement, les TIC ne sont pas encore mises au service du développement dans de nombreuses parties du monde. En effet, l'écart numérique entre les pays riches et les pays pauvres s'est beaucoup creusé depuis quelques années. L'accès inégal aux TIC donne lieu à une participation inégale à l'économie et à la société réseautées, ce qui empêche beaucoup de gens de profiter de leurs retombées. Ces obstacles pourraient s'accroître et créer ainsi un profond fossé numérique, qui mettrait le monde connecté hors de portée de milliards de gens.

Le défi qui consiste à transformer le fossé numérique en possibilités numériques à la portée de tous est complexe et exige un engagement et une étroite coopération entre les secteurs public, privé et à but non lucratif. Le secteur privé – grâce à l'innovation, à la prise de risque et à l'investissement – a un rôle clef à jouer dans l'infrastructure des TIC d'un pays. Les gouvernements, d'un autre côté, sont chargés de créer un environnement politique et réglementaire favorisant l'équité et la souplesse du marché, ainsi que de montrer la voie par des investissements stratégiques dans les TIC et leurs applications. Les intervenants de la société civile complètent ces objectifs stratégiques en facilitant l'intégration d'une société de l'information inclusive pour maximiser son potentiel social, civique et communautaire.

Un programme mondial est en train de se faire jour grâce aux nombreuses tribunes internationales consacrées aux défis et aux possibilités associés au fossé numérique. Je voudrais maintenant prendre quelques instants pour décrire une de ces initiatives : le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies.

Comme l'énonce la Charte d'Okinawa sur la société de l'information, adoptée au Sommet du Groupe des Huit de Kyushu-Okinawa, tenu au Japon en juillet 2000, le GEANT a été chargé de trouver des moyens concrets de combler le fossé numérique entre les pays industrialisés et les pays en développement et de veiller à ce que les pays en développement puissent participer pleinement à la société de l'information mondiale. Ses membres sont des intervenants du G-8 et des gouvernements des pays en développement, des

organisations du secteur privé et du secteur à but non lucratif, ainsi que des organisations internationales.

Au Sommet du G-8 tenu à Gênes, en juillet dernier, les dirigeants ont approuvé le rapport du GEANT intitulé « Le numérique pour tous : relevons le défi » et son Plan d'action prospectif, qui comprend neuf priorités permettant aux pays en développement de parvenir à un développement durable, favorisé par les TIC, sur les plans économique et social. Les dirigeants du G-8 ont aussi invité tous les intervenants à faire fond sur les résultats de leur coopération pour élaborer des initiatives concrètes, afin de mettre en oeuvre chacun des neuf éléments du Plan d'action de Gênes.

À titre de Président en exercice du G-8, le Canada présentera la semaine prochaine, à Kananaskis, dans la province de l'Alberta, le rapport du GEANT aux dirigeants du G-8. Le rapport comprendra des initiatives concrètes élaborées par les équipes de mise en oeuvre du GEANT dans les grands secteurs suivants : cyberstratégies nationales; accès et connectivité; ressources humaines; création d'entreprises; participation à l'élaboration des politiques mondiales; TIC au service de la santé; applications et contenus locaux.

L'équipe de mise en oeuvre des cyberstratégies est considérée comme une pierre angulaire du Plan d'action. Parmi les initiatives lancées par cette équipe, citons le réseau international de ressources de cyberdéveloppement. Ce réseau fournira aux décideurs des pays en développement un savoir-faire en matière de réglementation, de politiques et de stratégies dans des secteurs comme les cyberstratégies, l'informatisation de l'administration publique, la politique et la réglementation en matière de télécommunication, la régie d'Internet et le commerce électronique.

Voici des exemples d'autres initiatives concrètes : un infocentre en accès public, pour l'échange d'informations à l'usage des praticiens des télécentres à but non lucratif situés dans le Sud et dont le mandat comporte un volet social pour le développement communautaire; un réseau du GEANT pour la création d'entreprises, destiné à soutenir la création d'entreprises en offrant des services de mentorat, d'incubation et de financement de pré-projet d'entreprises à des créateurs d'entreprises sélectionnés des pays en développement; un réseau public de

savoirs, qui permettra à différents intervenants de mettre en commun le savoir existant en différentes langues, dans le cadre de points d'accès locaux, régionaux et internationaux; et plusieurs autres initiatives qui pourront faire l'objet d'une description particulière lors des tables rondes informelles.

Au Sommet de Gênes, les dirigeants africains se sont joints à ceux du G-8 pour présenter une initiative maintenant connue sous le nom de Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Cette initiative se fonde sur l'ambition globale de relever les défis sociaux, politiques et économiques auxquels sont confrontés les Africains et de donner la priorité aux TIC afin d'aider tous les pays africains à atteindre leurs objectifs de développement économique et social. Grâce à ses différentes équipes de mise en oeuvre, le GEANT cible les besoins particuliers exprimés par les dirigeants africains dans le cadre du NEPAD, notamment les besoins des pays les moins développés.

En vue du Sommet de Kananaskis, les participants au GEANT se sont récemment rencontrés à Calgary pour examiner les objectifs suivants : préparer le rapport qui sera présenté aux dirigeants du G-8 au sujet de la mise en oeuvre du Plan d'action de Gênes; faire progresser la mise en oeuvre de plusieurs initiatives du GEANT; contribuer à la réalisation de plusieurs des objectifs liés aux TIC fixés par les dirigeants africains dans le cadre du NEPAD; et veiller à la mise en oeuvre future du programme d'action du GEANT, en établissant des liens stratégiques avec le Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC et d'autres groupes internationaux. La semaine prochaine, le 25 juin 2002, le GEANT présentera son rapport aux médias. Le Premier Ministre du Canada remettra officiellement ce rapport aux dirigeants du G-8, à Kananaskis et il parlera du rôle des TIC dans le programme de développement mondial.

L'approche inclusive du GEANT sert maintenant de modèle pour les initiatives d'autres organisations internationales et du secteur privé visant à mettre les TIC au service du développement. Par exemple, des intervenants de la fonction publique et de la société civile participent maintenant aux réunions tenues dans le cadre de l'Initiative mondiale du Forum économique mondial concernant le fossé numérique.

Comme l'Assemblée le sait, en novembre 2001, le Secrétaire général de l'ONU a créé le Groupe d'étude de l'ONU sur les TIC, pour coordonner la

gestion du problème du fossé numérique au niveau international. Comme dans le cas du GEANT, le Groupe d'étude comprend des membres de tous les secteurs de la société mondiale. Compte tenu de son mandat de trois ans, du fait qu'il repose sur une structure permanente et de sa portée mondiale, le Groupe d'étude est bien placé pour faire fond sur les travaux et les résultats du GEANT et pour renforcer la coalition des forces engagées à promouvoir le rôle des TIC dans le développement.

Nous comptons sur le Groupe d'étude sur les TIC pour continuer : premièrement, de mobiliser la communauté politique, notamment en faveur d'une intégration des TIC aux programmes d'aide au développement; deuxièmement, de promouvoir la cohérence et la coordination des politiques dans le cadre des initiatives internationales; et troisièmement, d'agir comme catalyseur en mettant les ressources disponibles au service d'initiatives internationales clefs.

La dynamique créée par le GEANT va être exploitée également grâce à l'établissement d'un réseau informel de mise en oeuvre du GEANT. Ce réseau servira à échanger des informations et à maximiser la coopération entre les diverses équipes de mise en oeuvre du GEANT. Chaque équipe décidera aussi de la façon dont elle entend atteindre ses objectifs et du degré de coopération formelle ou informelle qu'elle entend maintenir avec d'autres parties ou organismes.

Des événements tels que le Sommet mondial sur la société de l'information, qui est prévu en 2003 et 2005, seront d'excellentes occasions pour évaluer les progrès réalisés en vue d'étendre les possibilités du numérique à toutes les communautés du monde.

Le Groupe d'experts du Groupe des Huit sur l'accès aux nouvelles technologies cesse d'exister en tant qu'organisation formelle à la fin du Sommet de Kananaskis. Je suis toutefois confiant que, grâce aux synergies et à l'étroite coopération établie avec le Groupe d'étude de l'Organisation des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications et d'autres entités internationales, nous serons en mesure de conserver le rythme et de veiller à la mise en oeuvre future du programme d'action du GEANT au cours des prochaines années.

Je demanderai aux représentants de patienter quelques minutes pour me permettre maintenant de

prendre la parole en tant que Sous-Ministre de l'industrie du Canada pour discuter brièvement de nos fascinantes réalisations visant à combler le fossé numérique au Canada et à contribuer à l'accroissement du bien-être des citoyens du monde entier.

Lorsque nous analysons le problème du fossé numérique, il devient rapidement évident qu'il existe une forte corrélation avec d'autres formes d'écart socioéconomiques. Par exemple, un pays, peu importe son niveau de développement, doit faire face aux fossés numériques suivants.

Il est confronté au fossé existant entre les personnes : riches et pauvres, instruites et non instruites, hommes et femmes, jeunes et vieux. Il est confronté au fossé entre les grandes et les petites entreprises. Dans une large mesure, les petits entrepreneurs ne possèdent ni la capacité ni les ressources nécessaires pour utiliser les nouveaux outils des TIC destinés à améliorer leurs entreprises qui sont désavantagées sur le plan commercial par rapport aux grandes entreprises.

Il existe également un fossé entre les régions, en particulier entre les zones rurales et reculées et les zones urbaines. À cause du manque d'infrastructure, de main-d'oeuvre qualifiée et de capital à risque, les régions rurales éprouvent des difficultés à soutenir la concurrence avec les centres urbains. Il y a, en outre, un profond fossé entre les pays. Il est bien connu, et plusieurs initiatives internationales, comme le Groupe d'étude sur les TIC de l'ONU et le GEANT, sont consacrées à cette question.

Ces fossés numériques ne s'excluent pas mutuellement, et l'action concertée pour combler un type de fossé aura évidemment un effet positif sur les autres types. Les gouvernements doivent intervenir dans diverses sphères de politique sociale et économique afin de diminuer ces écarts.

(l'orateur poursuit en français)

Depuis quelques années, le Gouvernement canadien considère son programme en matière de connectivité comme une priorité absolue pour faire du Canada le pays le plus branché du monde. Grâce à ce programme, nous avons réussi à fournir des ordinateurs aux écoles, à brancher toutes les écoles et les bibliothèques du pays, ainsi que des milliers de communautés et d'organismes bénévoles. Le vrai but de ce programme était de brancher tous les Canadiens,

quels que soient leur statut, leur lieu de résidence ou leur situation économique.

Nous avons également mis en place un cadre stratégique pour le commerce électronique dans les domaines tels que la protection de la vie privée et la sécurité, la protection des consommateurs et la fiscalité. Nous nous efforçons surtout d'aider les petites et moyennes entreprises à adopter et à utiliser le commerce électronique pour soutenir la concurrence avec les grandes entreprises. Nous disposons d'une dorsale nationale Internet la plus rapide du monde pour la recherche et nous continuons à être les chefs de file et à innover en établissant 12 « collectivités ingénieuses » dans différentes régions du pays et la prestation de tous les services gouvernementaux en ligne.

(l'orateur reprend en anglais)

Mais, comme nous le savons tous, la révolution de l'information s'accélère. Les objectifs ambitieux de la fin des années 90 ne suffisent plus pour garantir la réussite du Canada au XXI^e siècle.

Afin d'atteindre nos objectifs qui consistent à créer une société innovatrice et inclusive à l'ère des réseaux, nous devons nous appuyer sur un partenariat public-privé sur plusieurs fronts. Nous devons tenir compte de chacun des trois piliers, que sont l'infrastructure, l'utilisation et le contenu, pour offrir à tous des possibilités numériques.

Nous voulons mettre à niveau notre infrastructure pour instaurer les technologies à large bande de la « prochaine génération ». Nous visons à accélérer leur utilisation par les entreprises, les collectivités, les particuliers et les administrations publiques. Pour ce qui est du contenu, nous tenons à développer davantage le contenu, les applications, les services et les produits canadiens.

L'engagement que le Canada a pris de promouvoir les possibilités du numérique ne se limite pas à ses frontières mais vise vraiment le monde entier. Par de nombreux canaux, nous partageons notre expérience et notre expertise nationales avec d'autres pays et participons activement à l'élaboration d'une stratégie internationale globale et d'un plan d'action international visant à aider les pays en développement à combler le fossé numérique. La coopération multilatérale entre les gouvernements, le secteur privé,

la société civile et les organisations internationales et régionales est essentielle pour établir cette stratégie.

Par exemple, au Sommet des Amériques tenu à Québec l'an dernier, le Canada a annoncé une contribution de 20 millions de dollars pour la création de l'Institut pour la connectivité dans les Amériques. L'Institut met en oeuvre un programme de travail clairement axé sur la demande et visant à échanger le savoir et l'expertise sur les nouvelles façons d'utiliser les TIC au service du développement des collectivités et à fournir des services gouvernementaux dans des domaines comme la santé et l'éducation.

Le Canada est également très actif dans la conception et l'exécution d'initiatives en matière de connectivité dans d'autres parties du monde. Le Centre de recherches pour le développement international lance actuellement en Afrique la Phase II de son programme ACACIA, un programme très réussi destiné à appuyer les initiatives africaines portant sur la recherche en matière de politiques, les cadres de réglementation, le développement et l'évaluation de services communautaires et leur application. L'Agence canadienne de développement international, une organisation que la plupart de ceux qui sont ici connaissent certainement très bien, et le Ministère canadien de l'industrie ont contribué largement aux initiatives en matière de connectivité dans de nombreux pays, que ce soit pour brancher les écoles et les bibliothèques, pour aider les petites entreprises, ou pour offrir les services gouvernementaux en ligne.

Enfin, dans des forums internationaux, le Canada travaille à promouvoir des cadres de politique générale et réglementaires qui sont inclusifs et intègrent les besoins spécifiques des pays en développement. Par exemple, nous sommes récemment intervenus pour mettre en valeur un cadre de politique globale pour le commerce électronique, dont tous les pays pourront tirer profit.

Pour terminer, je voudrais souligner encore une fois que les TIC constituent un outil stratégique permettant d'atteindre des objectifs de développement et que le Canada tient fermement à soutenir les efforts déployés à l'échelle internationale pour transformer les fossés numériques en possibilités numériques. À cette fin, nous devons tous faire figurer les TIC en bonne place dans nos programmes de développement.

Le Président (*parle en anglais*): Avant de poursuivre, je tiens à informer les membres que, dans

une lettre en date du 10 mai 2002 qui m'est adressée, le Représentant permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois de mai, demande que l'Assemblée générale entende une déclaration de l'Observateur de la Suisse en séance plénière lors de la Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement. Compte tenu de l'importance qui s'attache à la question à l'examen, nous proposons que l'Assemblée générale se prononce sur cette demande.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à la proposition d'entendre l'observateur de la Suisse en séance plénière de la Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): J'informe également les membres que, dans une lettre qui m'a été adressée en date du 7 juin 2002, le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour le mois de juin, il demande que l'Assemblée générale entende en séance plénière de la Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications du service du développement, une déclaration de l'observateur du Saint-Siège.

Compte tenu de l'importance attachée à la question à l'examen, il est proposé que l'Assemblée générale prenne une décision sur cette demande.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à la proposition d'entendre l'observateur du Saint-Siège en séance plénière de la Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais proposer que la liste des orateurs lors de la Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement soit close aujourd'hui à 13 heures.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'objection à cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Je prie en conséquence les représentants qui souhaitent participer aux séances de s'inscrire dès que possible, avant 13 heures aujourd'hui.

Je voudrais aussi attirer l'attention des membres sur la question de la longueur des déclarations. Comme les membres le savent, il y a un grand nombre d'orateurs sur la liste – au moins 55 jusqu'à présent. Le fait est que nous avons un nombre très limité de séances plénières pour entendre tous les orateurs à cette Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement. En conséquence, je voudrais demander aux membres d'essayer honnêtement de rendre leurs déclarations aussi brèves que possible – sans dépasser, en toute hypothèse, 10 minutes – par égard aux autres délégations, afin que tous les orateurs puissent être entendus lors de ces séances plénières. Je remercie une fois de plus les membres de leur compréhension et coopération.

Je donne la parole au représentant du Venezuela, S. E. M. Rudolf Römer, Vice-Ministre de la science et de la technique, qui parlera au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Römer (Venezuela) (*parle en espagnol*): Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je voudrais exprimer en premier lieu notre satisfaction pour cette Réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement qui est opportune et propice. Nous caressons l'espoir qu'à cette rencontre spéciale, nous aurons un échange de vues productif et efficace, qui permettra la réalisation de futurs accords, forts d'une volonté politique d'unité et de rapprochement pour tout ce qui touche à ce thème si important pour le monde en développement.

Dans la Déclaration du Sommet du Sud, qui s'est tenu à La Havane du 10 au 14 avril 2000, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine ont indiqué qu'aujourd'hui, plus que jamais, les rapides avancées scientifiques et technologiques, surtout dans des domaines comme la micro-électronique, les biotechnologies et les technologies de l'information,

avaient une importance cruciale pour le développement économique et social, et que par conséquent ils avaient une influence dans toutes les sphères du savoir-faire humain. Ils ont aussi reconnu que les technologies de l'information et de la communication pouvaient se transformer en un instrument efficace pour parvenir à l'égalité dans le domaine de la croissance et du développement économique, réduire les disparités entre les pays développés et les pays en développement, et faciliter l'accès à la connaissance et à l'éducation à tous les niveaux de la société.

Aujourd'hui, nous réaffirmons cette Déclaration. Les technologies de l'information et de la communication sont vitales pour l'émergence de la société de l'information et pour l'économie au XXI^e siècle, basée sur la connaissance. La révolution des technologies de l'information et de la communication est véritablement incommensurable, et si elle est associée aux éléments de base du développement, elle peut accélérer la croissance économique durable, éliminer la pauvreté, promouvoir le développement durable des pays en développement, promouvoir l'accès à la connaissance et à l'éducation, permettre aux citoyens et aux communautés locales de parvenir à réaliser leurs aspirations, à renforcer les capacités et à renforcer la prise de décisions en connaissance de cause. Les technologies de l'information et de la communication peuvent apporter un changement appréciable et opportun pour des centaines de millions de personnes à travers le monde, si elles sont utilisées pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.

Nos chefs d'État et de gouvernement ont aussi exprimé leur préoccupation quant au fait que les pays en développement sont très en retard dans la production du savoir, et que la disparité entre les pays développés et en développement dans leurs capacités respectives à produire du savoir dans les domaines scientifiques et techniques et à l'utiliser dans le développement social et économique apparaît comme un des principaux problèmes que doit affronter la communauté internationale. Toutefois, jusqu'à présent il n'a pas été abordé de façon adéquate.

La grave inquiétude de nos dirigeants n'a pas disparu. Bien au contraire. Aujourd'hui, il est bien plus évident que le potentiel formidable des technologies de l'information et de la communication dans la promotion du développement échappe en grande partie aux pays en développement, ce qui a pour résultat un

fossé numérique, qui peut s'élargir chaque jour si la question n'est pas abordée de façon appropriée et immédiate, efficacement et de façon novatrice par les gouvernements, les institutions multilatérales, les donateurs, le secteur privé, la société civile et toutes les parties concernées.

En l'absence de telles mesures efficaces, il faut d'urgence développer une vision commune et une coopération internationale adéquate entre les pays développés et en développement, avec la participation de toutes les parties concernées, afin de veiller à ce que, comme l'indique la Déclaration du Millénaire, les bénéfices des nouvelles technologies – en particulier celles concernant l'information et la communication – soient disponibles à tous. Cette coopération internationale est nécessaire pour permettre à la révolution de l'information et de la connaissance de réduire les inégalités économiques entre les peuples, les pays et les régions du monde. Nous estimons également qu'il est prioritaire de développer des actions concertées au niveau national, régional et international pour éliminer les obstacles liés au manque d'infrastructures, de contenu local, de formation, de renforcement des capacités, d'investissement, de connections, de technologie moderne et de cadre approprié, notamment le développement et l'application ultérieurs des concepts de gouvernement et de commerce électroniques, en tant qu'instruments utiles à l'amélioration de l'intégration des pays en développement dans la société de l'information mondiale.

Nous sommes convaincus que les technologies de l'information et de la communication doivent être prises en compte dans le contexte plus large des priorités et des structures socioéconomiques des pays en développement. En l'absence d'une vision commune et adéquate et d'une coopération internationale opportune en vue de combler le fossé numérique, la révolution des technologies de l'information et de la communication marginalisera davantage les populations et les économies de la plupart des pays en développement. C'est pourquoi il faut des actions internationales pour rassembler les ressources et à échanger les expériences qui faciliteront l'intégration des pays en développement au sein de la nouvelle économie mondiale et de la société de l'information.

Ces efforts doivent avoir pour objet de faciliter l'accès aux nouvelles technologies dans des conditions

favorables, en améliorant l'accès au marché des exportations des pays du Sud, et en augmentant le capital et les flux d'investissement en faveur des pays en développement, sur des bases stables et durables. À cette fin les institutions multilatérales de développement et les pays développés devraient stimuler et renforcer tant les investissements que les transferts de technologie dans le domaine des technologies de l'information et de la communication applicables aux industries locales des pays en développement, à des conditions favorables et préférentielles, ainsi que dans les domaines de l'éducation, de la formation, du développement de politiques institutionnelles, de cadres appropriés et de soutien à des programmes nationaux sur l'utilisation du potentiel des technologies de l'information et de la communication au service du développement.

C'est dans ce contexte que le Groupe des 77 et la Chine rechercheNT des résultats concrets aux diverses initiatives internationales qui ont été adoptées pour renforcer la capacité et exploiter les possibilités que les technologies de l'information et de la communication représentent pour les pays en développement. Ces initiatives devraient favoriser les conditions adéquates pour créer un cadre économique international propice au développement.

Nous reconnaissons les efforts déployés par le Conseil économique et social pour donner la priorité aux technologies de l'information et des communications au service du développement et pour placer les technologies de l'information et de la communication au premier plan des préoccupations de l'ONU. L'adoption d'une Déclaration ministérielle au cours du débat de haut niveau du Conseil économique et social de 2000 traduit l'urgente nécessité de trouver des moyens efficaces et novateurs pour mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement pour tous.

Nous nous félicitons des conclusions adoptées au débat de 2001 consacré aux questions de coordination du Conseil économique et social, qui soulignent la nécessité d'identifier les voies et moyens de promouvoir et de renforcer l'accès et le transfert accéléré, des pays développés aux pays en développement, des connaissances et de la technologie, notamment des technologies de l'information et des communications. Les transferts de technologies doivent être adaptés aux besoins spécifiques des pays en développement et à leur politique de développement, y

compris l'enseignement continu et non officiel, la formation à distance, la formation des enseignants, l'élaboration de programmes nationaux, le commerce électronique, la télémédecine, la promotion de l'accès aux TIC et la création de meilleures opportunités.

Vu que la majorité de la population mondiale continue de vivre dans la pauvreté et que de nombreux peuples ne peuvent toujours pas profiter des avantages des TIC, le monde en développement est dépendant, au niveau technologique, de la fixation monopolistique, des prix des produits et des services de la technologie et de ceux fondés sur la connaissance ainsi que de l'imposition de solutions technologiques qui ne correspondent pas à leurs problèmes spécifiques.

Dans ce contexte, le Groupe des 77 et la Chine réaffirment l'importance du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications, qui a été créé en réaction au fossé numérique grandissant entre les pays en développement et les pays développés et la nécessité de le réduire. Nous appuyons le travail que le Groupe d'étude réalise pour faire avancer ce processus décisif. Son objectif principal est de fournir une direction d'ensemble aux Nations Unies pour contribuer à formuler des stratégies entre le système des Nations Unies, les industries privées, les institutions de financement, les donateurs et d'autres parties concernées.

Nous nous félicitons de la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information, prévu à Genève en décembre 2003 et à Tunis en décembre 2005. Ce Sommet doit élaborer une expression claire de la volonté politique et un plan d'action concret pour réaliser les objectifs de la société de l'information. Six thèmes ont été proposés pour le Sommet : la mise en place de l'infrastructure nécessaire, l'ouverture des voies – la réalisation d'un accès universel et équitable à la société de l'information, les services et applications, les besoins des utilisateurs, l'élaboration d'un cadre, et les TIC et l'éducation. Ces six thèmes doivent refléter pleinement les aspirations des pays en développement en ce qui concerne cette question. Les ordres du jour et les thèmes à adopter durant les prochains comités préparatoires et les conférences régionales doivent rassembler tous les défis et les opportunités de la société de l'information et refléter les différents intérêts en jeu, notamment ceux du monde en développement.

Pour terminer, nous espérons que l'initiative du Groupe d'expert sur l'accès aux nouvelles technologies du Groupe des Huit profitera à tous les pays en développement.

Je voudrais à présent faire une brève déclaration en ma qualité de Vice-Ministre du Venezuela pour la science et la technologie.

Au cours des deux dernières années, le Venezuela a déployé un effort remarquable pour réduire le fossé numérique. Nous avons soulevé, dans plusieurs instances internationales, la question des dangers inhérents au fossé numérique, alors qu'au niveau national, nous avons réalisé des investissements importants pour accroître l'accès à l'Internet et améliorer les possibilités de connexion au niveau local.

Les efforts entrepris par le Gouvernement sont soutenus par le secteur privé au niveau national et international, et cela a permis d'accroître substantiellement l'accès aux TIC de la part de tous les secteurs de la société vénézuélienne. Mais nous notons qu'un fossé encore plus large continue d'exister – celui que nous appelons « le fossé de la connaissance ». Nous savons que ce fossé de la connaissance est lié à divers facteurs qui vont bien au-delà des questions numériques et comprennent notamment l'accès à l'enseignement et à la santé, la qualité de ceux-ci, ainsi que les capacités productives et de compétitivité.

Nous avons pensé que les TIC seraient un moyen utile d'assurer à la population l'accès à beaucoup d'informations qui, à leur tour, lui permettraient de progresser sur la voie du développement. Mais nous comprenons maintenant que si nous n'utilisons pas ces technologies de façon globale, en les intégrant dans le processus de la génération des connaissances à chaque étape – diagnostic, information, formation, suivi, etc. –, les avantages pourraient être perdus.

Les technologies de l'information et des communications constituent un moyen fondamental d'évaluer les efforts du Gouvernement dans des domaines tels que la gouvernance, la santé et l'éducation. Dans le même temps, elles nous permettent de développer des politiques plus audacieuses dans ces domaines. Grâce à l'utilisation des TIC, nous pouvons maintenant évaluer les différences entre les diverses régions et villes du pays et trouver des solutions individuelles qui assurent l'inclusion de chaque citoyen dans les efforts socioproductifs du pays.

Pour le Venezuela, la participation constitue un pilier fondamental du processus que nous appelons la démocratie participative. L'inclusion ne doit pas être quelque chose que chaque pays réalise seul, mais, comme cela est reflété dans les divers documents et accords internationaux en la matière, elle doit être l'effort de tous les pays dans la recherche de la démocratisation de l'accès aux connaissances en vue de réaliser une égalité de chances pour tous.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Tout en m'associant à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je voudrais d'abord vous exprimer, Monsieur le Président, ma profonde gratitude pour votre direction active et engagée des travaux de l'Assemblée générale et pour votre déclaration préliminaire exhaustive. Je rends hommage aux efforts appréciables et inlassables que vous et de nombreuses délégations avez déployés durant tout le processus de consultations officieuses qui ont précédé cette Réunion. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude au Secrétariat pour l'excellente manière dont ont été préparées ces séances dans des délais très courts.

C'est la troisième année consécutive que nous traitons du rôle des technologies de l'information et des communications. Cette fois-ci, nous le faisons à l'Assemblée générale, la plus importante instance politique dans le monde. Cela devrait illustrer clairement l'importance du sujet pour nous tous, pays en développement et pays développés. En tant qu'instance universelle par excellence, l'Assemblée générale doit se préparer à élaborer une réponse globale de la communauté internationale face au défi mondial des TIC en vue de servir les objectifs de développement. Nous avons l'espoir sincère que cette Réunion pourra beaucoup contribuer au Sommet mondial sur la société de l'information, prévu en Suisse et en Tunisie, en traitant de cette question mondiale urgente et en adoptant une approche de fond face à toutes les questions thématiques qui préoccupent les pays en développement.

Il serait juste de dire que beaucoup de progrès ont déjà été réalisés, notamment la création du Groupe d'étude sur les TIC. Nous avons eu l'occasion par le passé de donner notre avis sur les divers aspects des TIC, et notamment le fossé numérique croissant. Nous

sommes inquiets de voir que ce fossé peut affecter non seulement des pays lors des différentes phases de leur développement, mais également, à l'intérieur de pays, des zones rurales et urbaines, et que la nature du problème pourrait passer des communications de base à des communications plus avancées, et de l'aspect quantitatif à l'aspect qualitatif.

Je n'ai pas l'intention de répéter les analyses et positions que connaissent très bien les États Membres de l'ONU. Au lieu de cela, ma délégation mettra l'accent sur certains des éléments et des aspects que nous considérons comme frappants et urgents pour notre travail prospectif, et qui sont également abordés dans divers rapports de l'ONU.

Le fait que nous considérons les TIC comme un élément clef de notre stratégie de développement n'a pas besoin d'être souligné. Ce qui est en jeu, c'est le rôle que le système des Nations Unies peut et, en fait, doit jouer dans ce contexte. Posée en termes très concrets, la question est de savoir comment renforcer le rôle du système des Nations Unies dans le développement et comment accroître l'efficacité de ses activités de développement et de son appui aux stratégies et programmes nationaux de développement en favorisant l'accès au savoir et aux technologies et leur transfert. L'établissement de partenariats sur de nouvelles questions importantes trouve également sa place au sein de ce cadre général.

Comme pour tous les autres domaines liés aux activités de développement de l'ONU, nous sommes très préoccupés par le fait que les ressources mises à la disposition du système des Nations Unies pour aider les pays en développement à relever les défis auxquels ils sont confrontés dans la mise au point des politiques et des stratégies nécessaires pour combler le fossé technologique entre le Nord et le Sud sont tout simplement inadéquates. Ces ressources, notamment l'aide publique au développement, doivent être accrues. Nous avons constaté à Monterrey qu'il y a un engagement politique très large sur la question du financement du développement. Il est maintenant nécessaire de passer des principes aux actes et de concrétiser l'esprit positif qui a donné lieu au Consensus de Monterrey. C'est dans l'esprit de cette Conférence que les pays développés devraient essayer de créer un environnement propice aux TIC au service du développement en s'acquittant des engagements personnels qu'ils ont pris lors de la Conférence internationale sur le financement du développement.

Nous sommes, bien sûr, très reconnaissants au Conseil économique et social de ses efforts louables pour placer la question des TIC au service du développement au premier plan des préoccupations de l'ONU et pour sensibiliser le public sur leur potentiel dans le domaine du développement. Toutefois, à notre avis, il est impératif que l'ONU et les organes pertinents concentrent leurs travaux sur des questions touchant au transfert du savoir et de technologies et au renforcement des capacités nationales nécessaires, en vue de promouvoir la compétitivité des pays en développement. Sans aucun doute, le Groupe d'étude sur les TIC est une bonne mesure concrète en ce sens.

Il est maintenant généralement reconnu que si l'on doit transférer les technologies, c'est qu'il y a une forte concentration du savoir, ainsi que des technologies qui en découlent, dans un nombre limité de pays, ce qui crée des inégalités économiques. Pour éliminer ou au moins réduire ces inégalités, il se peut que nous devions effectuer un transfert accéléré de savoir et de technologies, surtout les TIC, vers les pays en développement – et, comme tout le monde le sait, à des conditions favorables et préférentielles, à l'échelle mondiale. En outre, il va sans dire que pour que les transferts soient efficaces, ils doivent être accompagnés de capacités et d'infrastructures scientifiques adéquates, et être appuyées par un cadre institutionnel et juridique approprié.

Une autre source de préoccupation pour nous a trait au contenu de l'information transmise par le biais des TIC, et à l'accès sain et sûr à cette information. Nonobstant le principe de l'accès libre et sans entrave à l'information, nous pensons qu'il faut accorder une attention particulière à la mise en place d'un cadre normatif et juridique approprié, aussi bien au plan national qu'international, pour fournir et diffuser l'information par l'entremise de réseaux mondiaux. La confidentialité doit être protégée; mais les contours de la moralité et de la diversité culturelle chères aux diverses sociétés partout dans le monde sont tout aussi sinon plus importants.

À l'intérieur du monde en développement qui est constamment confronté à de nouvelles questions et à de nouveaux défis, nous reconnaissons l'importance du commerce électronique en tant que nouvelle voie en plein essor pour le commerce international. Nous vivons une période qui a des conséquences considérables sur nos sociétés et nos économies, une période au cours de laquelle des obstacles et des

lacunes fondamentales nous font souffrir. Traiter de cette évidence dans nos sociétés respectives ne peut pas être uniquement le début du processus. Ce processus doit se poursuivre et un engagement actif nous permettra d'éliminer ces obstacles. À cet égard, nous soulignons que le processus d'étude des aspects commerciaux du commerce électronique mondial doit se poursuivre.

Je voudrais maintenant parler de la question des partenariats. Comme nous le savons tous, ce n'est qu'au cours de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale que nous avons commencé à examiner ce nouveau point à l'ordre du jour, et c'est exactement la raison pour laquelle on peut considérer que le débat en est à un stade exploratoire. Je tiens à souligner maintenant que ma délégation, par principe, accorde une grande importance au rôle et à la participation des parties prenantes, y compris le secteur privé, dans les activités visant à atteindre les buts et objectifs des Nations Unies. Partant de ce vaste principe, nous sommes tout à fait disposés et prêts à engager un dialogue proactif et constructif avec tous les partenaires intéressés sur tous les aspects de cet important sujet. Nous estimons, cependant, que tout progrès dans l'établissement des partenariats doit nécessairement suivre la mise au point – et ce qui est plus important, l'adoption – par l'ensemble de l'instance intergouvernementale, des modalités et éléments requis pour les partenariats souhaités.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation est disposée à contribuer à l'initiative collective intergouvernementale visant à établir une vision commune et à adopter des démarches réalistes pour promouvoir les partenariats entre les parties prenantes en vue d'offrir à tous des possibilités numériques.

M. Gross (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai bref, mais je ne veux pas que la brièveté de mes remarques soit perçue comme incompatible avec l'importance que nous accordons à cette réunion et à la question examinée. Nous entamons là un dialogue très opportun et important sur le lien entre les technologies de l'information et des communications et le développement économique. La question fait maintenant partie d'un dialogue mondial plus vaste sur la façon d'encourager l'utilisation des technologies de l'information pour atteindre des objectifs de développement fondamentaux et promouvoir ainsi la création de possibilités

économiques et sociales pour tous les habitants du monde.

Des progrès remarquables ont été réalisés depuis 20 ans. Par exemple, l'accès aux technologies de l'information s'est spectaculairement renforcé dans le monde, en particulier dans les pays en développement. Le nombre des propriétaires de téléphones portables est passé de 491 millions en 1999 – chiffre déjà considérable – à environ 950 millions à la fin de 2001, ce qui est une progression extraordinaire en deux ans seulement. En outre, il est bon de souligner que les utilisateurs d'Internet dans les pays en développement représentent dorénavant près de 20% de tous les utilisateurs d'Internet dans le monde. Comme le faisait remarquer récemment le Programme des Nations Unies pour le développement,

« Les réseaux technologiques sont en train de bouleverser la carte du développement. Ils élargissent les horizons des individus et créent les conditions qui permettront de réaliser en l'espace d'une décennie des progrès qu'il a fallu, par le passé, plusieurs générations pour accomplir. »
(*Rapport mondial sur le développement humain 2001*)

Cette croissance est due en grande partie à la baisse des prix qui permet aux acheteurs d'obtenir à bien meilleur marché des prestations nouvelles et de meilleure qualité en matière de télécommunication.

Mais les progrès enregistrés ne sont pas une raison de se reposer sur nos lauriers. Le fossé entre pays développés et pays en développement demeure, et nous sommes convaincus que des réformes politiques et économiques sont cruciales si l'on veut que tous les pays profitent des avantages des TIC.

Les décideurs, dans le monde entier, reconnaissent que le secteur des TIC n'est pas seulement un moteur économique mais qu'il est également un facteur de progrès social et politique. Comme l'a déclaré l'an dernier le Président Bush à la Banque mondiale, « L'occasion nous est donnée aujourd'hui d'inclure tous les pauvres du monde dans un cercle de développement toujours plus large ». Les États-Unis sont déterminés à élargir le cercle mondial de la prospérité et de la liberté.

Il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour se doter de l'infrastructure de base en matière de communications et de la capacité de l'utiliser.

Comment? Un consensus mondial est en train d'apparaître autour de quatre principes fondamentaux qui forment le lien entre les TIC et le développement : libéralisation et concurrence; attachement à la primauté du droit; innovation impulsée par le du secteur privé; et renforcement des capacités humaines.

Il est encourageant de voir que plus de 150 pays ont affirmé ces principes généraux en approuvant le Plan d'action d'Istanbul à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications en mars dernier. L'attachement à la libéralisation et à la concurrence dans le secteur des TIC ouvre la voie à des gains de productivité et à la création durable de richesses par l'augmentation des investissements privés.

Manifestement, le secteur privé a la souplesse et les ressources qu'il faut pour apporter des solutions novatrices aux problèmes que rencontrent les pays en développement. Il faut que les gouvernements cherchent des occasions de partenariat avec le secteur privé pour mettre à disposition les avantages des nouvelles technologies. Comme le montre un rapport récent de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les pays qui réunissent les conditions propices aux investissements du secteur privé et qui savent s'adapter à l'innovation technologique tirent le plus d'avantages de l'économie en réseau. Par exemple, nombre de technologies de pointe – sans fil ou reposant sur un protocole Internet – sont utilisées dans le monde pour fournir des communications en milieu rural. Parallèlement, les applications de télémédecine permettent d'améliorer les soins de santé dispensés à des millions de citoyens vivant dans des zones reculées en permettant aux médecins d'accéder en temps réel à des données médicales critiques.

Mais les investissements n'iront que vers les économies disposant d'institutions administratives et commerciales fondées sur des règles prévisibles et transparentes, à commencer par la bonne gouvernance. Les sociétés, nationales comme étrangères, exigent d'avoir des garanties sur la transparence et l'équité des réglementations et le respect des contrats – autrement dit, sur la viabilité du cadre juridique des investissements commerciaux.

Enfin, les investissements supposent davantage que de simples flux de capitaux. Il y a aussi l'investissement dans les ressources humaines. La

formation aux TIC et les initiatives pédagogiques sont la pierre angulaire d'un accès et d'un recours généralisés aux technologies de l'information. Nous pensons notamment à nombre d'initiatives de formation locales, régionales et mondiales dans lesquels on forme usagers et informaticiens à créer, faire fonctionner et maintenir des réseaux de communication complexes. Notre propre institut national de formation dans le domaine des télécommunications (United States Telecommunications Training Institute) fournit une formation gratuite à plus de 6 000 professionnels de talent de tout le monde en développement dans les domaines technique, de la gestion et de la politique.

Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. S'il n'existe pas de modèle type de ce qu'il faut faire en matière de développement des TIC, nous savons tous que le défi est important et que les perspectives, si nous réussissons, auront des proportions historiques. C'est la raison pour laquelle le Président a récemment annoncé la création de notre « Millennium Challenge Account », destiné à aider les pays qui gouvernent justement à investir dans leur population et à encourager la liberté économique. Les États-Unis s'emploieront à appuyer les gouvernements des pays en développement qui font la preuve de leur détermination à mener les réformes nationales nécessaires à une croissance économique soutenue.

Les progrès que nous réalisons connaîtront de nombreuses pauses en chemin. Les deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information, qui réunira les États Membres, le secteur privé et la société civile en 2003, puis de nouveau en 2005, sont deux pauses salutaires sur ce chemin.

Nous ne pouvons laisser passer cette occasion. Ce dialogue mondial est vital pour quiconque souhaite que tous les citoyens du monde bénéficient des avantages de l'âge de l'information.

M. Ma Songde (Chine) (*parle en chinois*) : Aujourd'hui que la science et la technologie progressent à un rythme stupéfiant, les technologies de l'information et des communications sont porteuses d'énormes perspectives numériques en matière de développement économique et social dans le monde entier. Le développement d'Internet et des autres infrastructures d'information a permis à l'information et au savoir nécessaires au développement de se généraliser rapidement. Tout comme le commerce

électronique a contribué à la mondialisation économique, l'informatisation de l'administration publique aide les gouvernements à servir le public avec une ouverture et une efficacité accrues.

Toutefois, les TIC se développent de façon déséquilibrée. Les pays développés tirent pleinement parti des immenses avantages des débouchés numériques, tandis que la plupart des pays en développement, et notamment des pays à faible revenu, doivent faire face aux défis toujours plus importants du fossé numérique. Il est significatif que cette réunion de l'Assemblée générale consacrée aux TIC au service du développement ait lieu sur une telle toile de fond. Cette réunion est l'occasion pour nous de nous pencher sérieusement sur la question du fossé numérique, d'échanger des vues et de trouver des moyens de combler ce fossé.

J'aimerais faire trois observations. Premièrement, il y a des causes sociales et économiques profondes au fossé numérique. Les prix prohibitifs, pour certains, des produits informatiques et le monopole de certaines technologies et de certains produits sont des causes importantes du creusement du fossé numérique. De fait, un très petit nombre de pays développés et de sociétés multinationales de ces pays ont, du fait de la puissance de leur économie et de leur savoir-faire, la maîtrise des technologies essentielles dans le domaine de l'information et des communications, dont ils fixent les normes. La plupart des pays en développement sont menacés de marginalisation dans ce processus. Même si les prix des produits informatiques ont baissé, les consommateurs doivent encore dépenser beaucoup d'argent pour suivre les constantes actualisations des produits, ce qui grève les ressources des pays en développement.

Le fossé numérique a des répercussions importantes sur le développement et la stabilité du monde entier. Les technologies de l'information étant le moteur du développement de l'économie, de l'éducation et de la culture, non seulement le fossé numérique est directement lié, aujourd'hui, au fossé entre les riches et les pauvres, mais il contribuera en outre à l'élargissement de ce fossé au cours des générations à venir, réduisant ainsi à néant nos immenses efforts en faveur du développement durable.

Deuxièmement, la coopération internationale est la meilleure façon de combler le fossé numérique. Les pays en développement ont un vaste potentiel de

marché, une grande richesse en ressources humaines et de faibles coûts de production. Il est par conséquent tout à fait possible – et d'ailleurs impératif – de conjuguer le potentiel de marché des pays en développement avec les technologies des pays développés afin de promouvoir conjointement la généralisation et l'application des technologies de l'information. Les pays développés doivent assumer de plus grandes responsabilités et apporter l'assistance nécessaire aux pays en développement sous la forme de capitaux, de technologies et de savoir-faire pour l'édification de leur infrastructure informatique et l'amélioration de leurs capacités nationales. Non seulement c'est dans l'intérêt des pays en développement mais cela ouvrira également davantage de marchés aux pays en développement.

Dans le même temps, les pays en développement devraient vigoureusement élargir la coopération Sud-Sud en matière de technologies de l'information, partager leurs réussites et s'inspirer des expériences des uns et des autres. Nous avons pris note de ce que la communauté internationale, et l'Organisation des Nations Unies en particulier, déploient des efforts dans ce sens. La création du Groupe d'étude sur les TIC montre que l'ONU joue un rôle positif et important en la matière.

Troisièmement, en tant que pays en développement, la Chine a aussi entrepris de faire face au défi redoutable du fossé numérique, mais un écart substantiel existe entre la Chine et les pays développés. La densité des lignes téléphoniques fixes en Chine est seulement de 17 %, comparativement au taux de plus de 60 % dans les pays développés. Mesurant pleinement les effets à long terme que le fait de combler le fossé numérique aura sur le développement et la stabilité, nous avons accru notre investissement dans les infrastructures de l'information au titre de notre stratégie nationale de développement.

Dans le même temps, nous prenons activement part à la coopération internationale dans le contexte de l'ONU. Depuis 2000, le gouvernement municipal de Shanghai a coparrainé durant trois années consécutives, avec le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement, le Forum de haut niveau sur l'informatisation des villes dans la région Asie-Pacifique. Le Forum offre une tribune pour promouvoir les échanges en matière de politiques et de coopération technique entre les décideurs des gouvernements aux

niveaux national et municipal et les chefs d'entreprise de la région Asie-Pacifique. Il fournit également des études de cas, des plans pour résoudre les problèmes et un projet de coopération pour faciliter l'application des technologies de l'information.

Avec le soutien du Groupe d'étude sur les TIC, un réseau régional asiatique du Groupe d'étude a été lancé à Shanghai par la Chine, l'Inde, le Forum de coopération économique Asie-Pacifique et plusieurs dizaines d'autres pays, organisations internationales et des entreprises afin de faciliter l'application en Asie du plan d'action du Groupe d'étude.

Le Rapport sur le développement dans le monde de 1998-1999 de la Banque mondiale indique que la connaissance est comme la lumière. Fluide et intangible, elle peut facilement se diffuser dans le monde et éclairer en tous lieux la vie des populations. Pourtant des milliards de personnes continuent sans raison de vivre dans les ténèbres de la pauvreté. Même si les TIC ont permis de transmettre l'information et la connaissance à la vitesse de la lumière, des obstacles sociaux, économiques et culturels considérables persistent. De vastes réseaux commerciaux de distribution d'électricité sont exploités sur une grande échelle depuis près de 100 ans, mais un tiers de la population mondiale ne reçoit toujours pas d'électricité. Le téléphone a été inventé il y a plus d'un siècle, mais plus d'un tiers de la population mondiale n'a jamais fait un seul appel téléphonique. Internet est largement utilisé depuis plus de 10 ans, mais seulement 10 % de la population mondiale peut se permettre de s'y brancher. La science a bâti une grande civilisation dont l'humanité peut s'enorgueillir, mais d'énormes disparités rendent difficile la réalisation de notre noble idéal qui vise à mettre la science au service de l'ensemble de la race humaine. Nous espérons sincèrement que, grâce aux efforts conjugués des Nations Unies, des Gouvernements et des peuples du monde entier, des mesures efficaces seront prises à l'échelle mondiale pour combler le fossé de la connaissance, le fossé technologique et le fossé numérique.

M. Matsunami (Japon) (*parle en japonais; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est pour moi un plaisir de prendre la parole au nom du Gouvernement japonais à la présente réunion de l'Assemblée générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service au développement. Vu les efforts qu'il déploie pour promouvoir la coopération

internationale dans le domaine des TIC, le Japon se félicite de l'occasion qu'a la communauté internationale d'approfondir le débat sur ce sujet.

L'Organisation des Nations Unies a pour la première fois examiné la question du fossé numérique il y a deux ans, quand les TIC sont devenus le thème du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social. Au Sommet du Millénaire des Nations Unies, qui s'est tenu la même année, les dirigeants du monde ont convenu d'oeuvrer à mettre les bénéfices des technologies nouvelles – en particulier les TIC – soient mises à la disposition de tous. La présente réunion est pour la communauté internationale une occasion importante de poursuivre cet objectif. Nous accueillons favorablement l'initiative de convoquer la présente réunion qu'a prise le Président de l'Assemblée générale, M. Han Seung-soo de la République de Corée, un pays qui est à l'avant-garde dans ce domaine et qui connaît des taux élevés d'abonnement aux services d'Internet à grande vitesse.

Le développement des TIC a apporté de façon notoire les transformations structurelles les plus importantes que le monde ait connues depuis la révolution industrielle. En fait, ce phénomène a été nommé la révolution des technologies de l'information. Les nations du monde ont déployé des efforts pour créer une société de l'information où chacun tire pleinement profit des TIC et utilise ces technologies comme base de développement.

Le développement des TIC est indispensable pour préparer cette société du XXI^e siècle où l'information et la connaissance seront une source de valeur ajoutée. C'est pourquoi le Japon a considérablement renforcé ses efforts pour promouvoir les TIC au cours des dernières années. Plus particulièrement, il a établi, grâce à la collaboration du Gouvernement et du secteur privé, une « stratégie e-Japon » et entreprend de créer une société où tous les Japonais peuvent profiter au mieux des technologies de l'information.

En outre, les TIC permettent aux pays de sauter les étapes initiales de développement. Un bon exemple est celui de l'utilisation généralisée des téléphones cellulaires : les télécommunications peuvent être améliorées en investissant dans l'installation de câbles téléphoniques et autres équipements. Les pays peuvent poursuivre les objectifs du millénaire en matière de développement – comme la réduction de la pauvreté et

les améliorations dans les domaines de la santé et de l'éducation – au moyen de politiques plus efficaces qui tirent pleinement avantage des TIC. Certains pays en développement ont déjà enregistré des percées importantes dans ce domaine. De cette façon, les TIC sont susceptibles de contribuer substantiellement au développement économique et social.

En réalité, toutefois, il n'est pas aisé pour les pays en développement de profiter des avantages des TIC. Un risque existe de voir ces pays ne pas pleinement participer à la communauté et à l'économie internationales de l'information parce qu'ils ne sont pas en mesure de suivre le rythme effréné des innovations en matière de TIC. C'est particulièrement vrai quand les pays ne peuvent pas remplir les conditions d'une infrastructure socioéconomique de base, comme l'électricité, les télécommunications et l'éducation. Le fossé numérique pourrait donc conduire à une accentuation des disparités économiques entre les pays industrialisés et en développement. Afin d'éviter qu'une telle situation se produise, le fossé numérique doit être comblé et la société doit être transformée de façon à ce que le plus grand nombre de personnes possible puisse bénéficier des possibilités offertes par ces technologies et que les TIC puissent être utilisées au service du développement.

C'est dans cette optique que le Japon poursuit l'objectif commun de la communauté internationale de rendre les TIC accessibles à tous en comblant le fossé numérique. Spécifiquement, le Japon a appelé la communauté internationale à se pencher sur cette question en la soulevant au Sommet du G-8 de Kyushu Okinawa en 2000, et en proposant la Charte d'Okinawa sur la société mondiale de l'information. Grâce à cela, la question de la société de l'information a été mise en exergue dans les préoccupations internationales. À cette occasion, le Japon a annoncé qu'il préparerait une série de mesures de coopération globale permettant de combler le fossé numérique grâce à des fonds publics. Il a mis en oeuvre des projets de coopération s'élevant à 2,2 milliards de dollars, soulignant la coopération avec des organisations internationales, notamment des contributions aux fonds concernant les technologies de l'information et de la communication du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale. Le Japon continuera à coopérer autant que possible avec les pays qui démontrent qu'ils sont partie prenante dans ce domaine.

De plus, le Japon a proposé le Programme à large bande de l'Asie, qui a pour but d'établir des objectifs clairs, et de créer rapidement une prochaine génération, un réseau Internet à haut débit par le biais de la coopération régionale en Asie.

Le secteur privé joue le rôle de chef de file dans le développement et la dissémination des technologies de l'information et de la communication. Il est importe donc de profiter au maximum de l'énergie du secteur privé pour mettre réellement les technologies de l'information et de la communication au service du développement. À cette fin, et en tant que préalable à la coopération internationale, les pays en développement eux-mêmes doivent créer un environnement favorable aux activités du secteur privé.

Afin de faciliter le commerce et d'attirer des investissements étrangers, les pays en développement doivent faire preuve de plus de responsabilité, et travailler à améliorer le cadre pour le rendre propice au commerce et aux investissements. Comme leurs partenaires, les pays industrialisés, les organisations internationales comme l'ONU et le secteur privé dans les pays industrialisés devraient renforcer leur coopération pour soutenir ces efforts des pays en développement.

M. Utsumi, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, a parlé du Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit se tenir en 2003 et en 2005. Je pense que combler le fossé numérique sera un thème important lors de ce Sommet également.

Le débat d'aujourd'hui, qui n'est qu'un des divers efforts pour combler le fossé numérique, contribue aux préparatifs de ce Sommet. Faisant fond sur les débats que nous aurons au cours de cette réunion, ainsi que sur ceux menés par le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications et par le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies, je voudrais appeler la communauté internationale à réaffirmer le rôle important des technologies de l'information et de la communication dans le développement, et à redoubler ses efforts pour combler le fossé numérique. Le Japon, pour sa part, entend promouvoir sans cesse la coopération avec les pays en développement.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais tout d'abord exprimer la satisfaction de ma délégation pour la tenue de cette réunion plus qu'opportune de l'Assemblée

générale consacrée aux technologies de l'information et des communications au service du développement.

Cette réunion constitue, en effet, une occasion idoine de procéder à des échanges de vue entre les États Membres, le système des Nations Unies et les autres acteurs sociaux concernés sur un sujet qui se trouve au croisement de très importants enjeux, en d'autres termes, la réduction du fossé numérique qui vient s'ajouter à la césure Nord-Sud et la mise en valeur des possibilités offertes par les techniques numériques dans la nouvelle société de l'information.

Pour ce faire, il nous paraît essentiel de renouveler le consensus international pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire visant à exploiter le potentiel que recèlent les connaissances et la technologie et de le mettre au service du développement. En effet, les technologies connaissent des progrès très rapides, et des avancées majeures dans le domaine de l'information et de la communication, qui accroissent pratiquement chaque jour les possibilités d'accélérer considérablement le développement.

Cependant, le fait que ces immenses potentialités ne bénéficient pas à tous de façon équitable risque de marginaliser davantage les économies et les populations de la majorité des pays en développement, sinon de les exclure irrémédiablement des bienfaits et des acquis de la science et de la technologie.

À cet égard, il nous paraît d'une nécessité urgente de nous fixer l'objectif de trouver des moyens efficaces et novateurs en vue de mettre ce potentiel au service du développement pour tous. Cela devrait, en particulier, passer par l'identification, puis l'élimination des obstacles et des restrictions injustifiables qui entravent l'accès des pays en développement aux technologies et constituer donc l'élément central de notre réunion.

Notre Assemblée est, ainsi, appelée au cours de cette réunion à examiner l'ensemble des questions pertinentes que soulève l'avènement de la société de l'information et élaborer, en conséquence, une vision globale et une interprétation commune des enjeux et des défis que cela sous-entend.

Cela est d'autant plus vital qu'à l'heure actuelle, une large part des citoyens de la planète ne participe pas à la société de l'information en raison de la difficulté à accéder aux technologies de l'information. Bien plus grave, d'autres inégalités se profilent,

quotidiennement, derrière les disparités d'accès aux nouvelles technologies de l'information et viennent aggraver les inégalités préexistantes, touchant le revenu, le niveau de formation, la précarité, l'isolement social ou géographique.

Il convient donc de demeurer vigilant à l'égard de ce fossé numérique qui développe une nouvelle forme d'exclusion, en particulier dans le domaine de l'accès au savoir.

Il est évident que les connaissances et le développement technologique conditionnent la croissance économique et le développement durable. Alors que nous constatons une forte concentration des connaissances et des technologies dans un nombre limité de pays, la plus grande partie de la population du monde continue à vivre dans la pauvreté, et nombreux sont ceux qui n'ont guère bénéficié des avantages qu'apporte la révolution dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Du fait de cette situation, la plupart des pays en développement font face à la dépendance technologique et à des technologies imposées, qui ne sont adaptées ni à leurs problèmes particuliers ni à leurs besoins spécifiques.

Les technologies de l'information et des communications sont un facteur essentiel pour la création d'une économie mondialisée qui se traduit par l'accélération de la croissance, le développement durable, l'élimination de la pauvreté et la facilitation de l'intégration de tous les pays, dans les circuits économiques.

Le rythme de la mondialisation dépend, dans une large mesure, des progrès de la science et de la technique dont les pays en développement devraient bénéficier d'une façon adéquate et satisfaisante avec l'assistance de la communauté internationale, en vue de leur permettre d'acquérir des connaissances scientifiques et techniques, ainsi que les compétences pratiques et les structures institutionnelles associées à la gestion de la technologie.

Les pays en développement sont conscients de l'urgence nécessaire de renforcer les capacités nationales devant permettre la mise en place d'un réceptacle adéquat aux initiatives extérieures visant à développer l'usage des technologies de l'information et de la communication. Du point de vue de l'Algérie, ces derniers devraient tendre à prendre en charge la formulation des politiques stratégiques et sectorielles

en la matière et à révéler les opportunités, en vue de l'introduction et de la généralisation des TIC dans des secteurs qui se prêtent à une utilisation immédiatement opérationnelle, comme le secteur du commerce ou celui de la santé.

La communauté du développement et le secteur privé pourraient soutenir l'instauration de programmes spécifiques au niveau local, national et régional afin d'assurer l'inclusion numérique des pays les plus défavorisés. À ce titre, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pourrait servir de projet pilote pour favoriser cette inclusion. Les acteurs associés à la mise en place de cette initiative africaine ont toute latitude pour user de cette opportunité en vue de mettre en exergue le rôle déterminant des TIC au service du développement.

Pour leur part, les organisations du système des Nations Unies ont à jouer un rôle de catalyseur, critique et décisif, pour ce qui a trait à l'accès et au transfert de technologies à travers l'établissement de partenariats susceptibles de contribuer de façon constructive et significative au développement mondial. L'ONU se doit, en particulier, de jouer un rôle de chef de file pour aider à la formulation des stratégies de développement des technologies de l'information et des communications, et donner la dimension internationale nécessaire aux efforts visant à combler le fossé numérique mondial, dans le but de mettre l'utilisation des techniques numériques au service de la réalisation des objectifs de développement contenus dans la Déclaration du Millénaire.

M. Yang (République de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur de prendre la parole à la réunion de l'Assemblée générale sur les technologies de l'information et des communications au service du développement. Cette rencontre n'aurait pu être plus opportune vu qu'elle rassemble les dirigeants du monde à un moment où se creuse davantage le fossé numérique. À cet égard, je voudrais exprimer ma gratitude au Président Han Seung-soo, dont le dévouement considérable a rendu cette réunion possible. Aujourd'hui, au nom de la République de Corée, j'ai le privilège de décrire à l'Assemblée le processus d'informatisation en Corée.

Comme certains membres le savent peut-être, la Corée a ses propres tristes souvenirs. Au début des années 80, la densité téléphonique fixe en Corée était de 7 %. Cela n'était pas surprenant dans un pays qui

avait pris assez tard le train de l'industrialisation et qui donc n'avait pas beaucoup d'infrastructures. Mais une entente commune s'est formée au sein du peuple coréen que même s'il était en retard en matière d'industrialisation, il ne devait pas refaire les mêmes erreurs en matière d'informatisation. Avec cette ferme détermination répandue dans toutes les régions du pays, le Gouvernement a fait un effort considérable pour renforcer le secteur des technologies de l'information et des communications et introduire le système numérique dans le pays.

Aujourd'hui je peux dire avec conviction que l'effort n'a pas été vain. La Corée dispose maintenant de l'infrastructure de communication d'information sans fil et avec fil la plus développée dans le monde et a émergé comme le leader mondial dans le domaine des TIC. La densité téléphonique fixe dépasse 50 %, et 63 % de sa population totale – qui représente 30 millions de personnes – a accès aux services mobiles d'accès multiple par répartition de code (AMRC). Mais l'objectif de la Corée n'était pas simplement de suivre mais d'exceller. Nous n'avons donc pas perdu de temps pour passer à la prochaine génération de technologies de communication mobile, un effort qui a été pleinement récompensé lorsque la Corée est devenue le premier pays au monde à lancer la troisième génération de services de communication mobile.

Aujourd'hui, près d'une année et demie depuis le lancement du service, il y a plus de 7 millions d'abonnés à l'Internet mobile utilisant des services de la troisième génération. Plus de 50 % des Coréens utilisent maintenant Internet dans leur vie quotidienne et 8,5 millions de ménages coréens sont reliés à l'Internet à large bande, avec un minimum d'un mégaoctet par seconde. D'ici la fin de l'année, le nombre de ces ménages devrait encore augmenter pour atteindre 10 millions, ce qui signifie que 80 % de tous les ménages seront reliés au réseau à large bande. En mars 2002, le Gouvernement coréen a déclaré que le service Internet à large bande serait accessible à toute la population coréenne. Ces faits permettront à la Corée d'être reconnue comme l'un des pays ayant atteint le niveau le plus élevé en matière d'informatisation.

La signification du succès de la Corée ne tient pas seulement au fait que cela s'est réalisé en si peu de temps. Ce qui est plus important est que cela a fourni à la Corée un terrain extrêmement favorable dans lequel

les graines de l'industrie du savoir peuvent être semées. En fait l'industrie des TIC en Corée est importante depuis un certain temps, et elle a donc pu émerger comme le pilier principal de l'économie coréenne, représentant 13 % du produit intérieur brut et 25 % du volume total des exportations. Maintenant, il serait peut-être utile de dire comment la Corée a pu obtenir ces succès.

En 1995, la Corée a promulgué sa loi fondamentale sur la promotion de l'informatisation, et en 1996, elle a créé un fonds de promotion de l'informatisation. En 1997, elle a formé le premier conseil interministériel sur la stratégie de l'informatisation, présidé par le Président lui-même. Cela a permis aux diverses institutions et aux ministères de coordonner leurs politiques respectives en matière d'informatisation.

Le premier facteur de réussite a été la ferme volonté ferme et la vision claire du Président Kim Dae-jung et le plan global de promotion de l'informatisation à être conçu pour concrétiser la vision et la volonté du Président. En 1999, la Corée a mis en oeuvre l'initiative Cyber-Korea 21. La Corée disposait ainsi des lois, des fonds, des organisations et des programmes nécessaires.

Le deuxième facteur de réussite a été le programme de formation sur Internet visant à éliminer le fossé numérique entre les classes socioéconomiques et entre les régions. Cette formation destinée à la population générale est extrêmement utile, vu qu'elle crée une demande le marché. De ce fait, le Gouvernement coréen a mis l'accent sur la création, à tous les niveaux d'enseignement, de salles de classes Internet conviviales ouvertes à tous, par une connexion gratuite aux services Internet à large bande. Mais surtout, la Corée a proposé des programmes d'Internet et d'alphabétisation par ordinateur à l'intention de près de 10 millions de Coréens, y compris des femmes au foyer, du personnel militaire, des handicapés et même des détenus se trouvant dans des centres de réadaptation pour jeunes. Cela a permis de créer une large base pour l'informatisation, générant ainsi une demande énorme pour les TIC.

Le troisième facteur qui a contribué au succès de la Corée a été l'introduction de la concurrence dans le marché des télécommunications. Étant donné l'environnement de marché concurrentiel, les fournisseurs de services n'avaient d'autre choix que de

pratiquer des tarifs de télécommunications extrêmement bas. Vu que ces tarifs bas ont attiré un nombre considérable d'abonnés et augmenté la demande, un « cercle vertueux » dans les services Internet à large bande s'est créé.

Le quatrième facteur – et l'un des plus importants – a été le développement de ressources humaines et des principales technologies de l'information et des communications. La Corée a investi non seulement dans le développement des technologies mais également dans le développement des ressources humaines pour nous préparer en vue de la croissance future des TIC. À mesure que le Gouvernement et le secteur privé sont devenus unis derrière un objectif commun, la Corée a été en mesure de mettre au point et de commercialiser des technologies de l'information et des communications importantes.

En raison de ces efforts, la Corée a pu s'attaquer au marché mondial avec des produits de TIC à la fine pointe, comme les produits à AMRC, les puces mémoires, les transistors en couches minces et les afficheurs à cristaux liquides, Internet à large bande et l'équipement connexe, l'équipement de transmission par satellite et la télévision numérique.

Je suis l'une des personnes qui ont eu la chance de participer à la transformation de la Corée, un pays très pauvre devenu chef de file dans les TIC mondiales. J'estime donc que je suis mieux placé que la plupart des gens pour comprendre les difficultés auxquelles de nombreux pays sont confrontés. Je considère par conséquent qu'il est heureux que l'ONU ait retroussé ses manches en vue de s'attaquer à cette question. L'ONU a établi un Groupe d'étude sur les TIC pour relever les défis que pose un fossé numérique toujours plus vaste. En outre, la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information aura lieu l'an prochain. Tous ces efforts permettront assurément de régler certains des problèmes qui découlent du fossé numérique. J'espère en particulier que les réunions du Sommet mondial, qui se tiendront en 2003 et en 2005, s'avéreront des instances fructueuses où l'on pourra définir une coopération concrète en vue de faire face au fossé numérique.

Il doit y avoir des millions de manières d'appuyer les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour s'informatiser. Mais en fournissant cet appui, nous devons garder à l'esprit qu'il vaut mieux enseigner à une personne qui a faim comment pêcher

plutôt que de lui donner un poisson. Je pense que l'expérience coréenne pourrait être très utile pour les pays qui se trouvent dans un processus d'informatisation. La Corée est prête à partager son savoir et son expérience durement acquis avec les pays qui sont dans le besoin.

La Corée a déjà embrassé la cause qui consiste à combler le fossé numérique. En novembre 2000, le Président Kim Dae-jung a proposé une initiative spéciale de coopération en Asie afin de régler les problèmes que pose le fossé numérique, et cette initiative est devenue une directive dans la quête de la Corée pour combler le fossé numérique. En même temps, la Corée est un membre fondateur de la Development Gateway Foundation, qui a été créée par la Banque mondiale en vue de réduire le fossé numérique.

En outre, depuis 1991, la Corée a formé plus de 1 500 personnes talentueuses sur les TIC, dans le cadre de l'effort visant à partager l'expérience coréenne et à encourager ces pays à acquérir une expertise en télécommunications. Depuis le début des années 90, la Corée a envoyé 250 experts en technologie de l'information dans 25 pays et, depuis l'an dernier, nous avons commencé à dépêcher des jeunes bénévoles dans plus de 20 pays afin d'enseigner l'utilisation d'Internet. En même temps, la Corée a contribué à bâtir des centres régionaux d'information et de télécommunication et a appuyé divers projets de formation en TIC dans des pays en développement, par le biais du Fonds de coopération Corée-Commission économique pour l'Afrique, et le Fonds Corée-Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Toutefois, combler le fossé numérique représente une énorme tâche et un pays ne peut y parvenir seul. J'exhorte donc les pays avancés et d'autres entités à participer plus activement à cette initiative.

Mon but en venant ici aura amplement été atteint si ma déclaration peut inciter les pays en développement à espérer et les pays développés à agir. J'ai une foi sans borne en la capacité et la volonté de l'ONU de combler le fossé numérique. Je souhaite à l'Assemblée tout le succès possible.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais à présent consulter les membres à propos de la nécessité de prévoir une séance plénière supplémentaire. Les membres se souviendront qu'au paragraphe 1 de la résolution 56/258, l'Assemblée générale a décidé que la Réunion de l'Assemblée générale aurait trois séances plénières. De plus, à ce sujet, je voudrais informer les États Membres qu'il reste encore 55 orateurs sur la liste. Afin que l'Assemblée générale puisse entendre tous les orateurs restants, je voudrais proposer que l'Assemblée générale tienne une séance plénière additionnelle demain matin, jeudi 18 juin 2002, de 10 heures à 13 heures.

Il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 55.